

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

J U I N 1756.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF
 DU CABINET
 DES
 PRINCES DE L'EUROPE
 Ou Recueil Historique & Politique
 sur les matières du tems.
 JUIN 1756.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques Pièces de
Litterature.*

UN Ecrit fort étendu a paru à Londres sur la fin du mois de Mars, sous le titre de *Remarques sur les Mémoires des Commissaires François, concernant les Limites de l'Acadie.* L'abondance des matières ne nous a pas permis dans nos deux derniers Journaux, d'en marquer quelque chose. Il renferme dans un détail suivi & historique, tous les titres les plus autentiques qu'on

à pû produire en opposition de ceux sur lesquels les Commissaires François ont établi les bornes de l'*Acadie*. Ces remarques qui tendent à prouver que l'Angleterre n'en a jamais admis d'aussi étroites, sont terminées par la conclusion suivante.

« Si l'on consulte les instructions de la Reine Anne à ses Plénipotentiaires à *Utrecht*, datées du 23. Décembre 1711, il y paroît clairement que l'ancienne *Acadie* des Commissaires François n'est pas l'ancienne *Acadie* demandée par la Reine Anne, & cédée par la France. Voici les propres termes des instructions : *En troisième lieu, vous demanderez que Sa Majesté Très Chrétienne se désiste de toutes prétentions en vertu d'un Traité antérieur, ou de quoi que ce puisse être, sur le Pays nommé Nouvelle-Ecosse, & particulièrement sur le Port Royal &c.*

« Or, la *Nouvelle Ecosse*, prise dans sa plus grande étendue en conformité de la Patente accordée au Chevalier Guillaume-Alexandre, Lord Sterling, en 1635, ou simplement selon ses Limites originaires établies par le Roi Jacques I. en 1621, est pour le moins cent fois plus vaste que l'ancienne *Acadie* (cette lisière de Côtes) des Commissaires. Il n'est pas possible qu'on ait si fort excédé dans les instructions les intentions de la Reine ; ou que la Reine, triomphante depuis tant d'années, & qui voyoit la France réduite à lui demander la paix, eût pû admettre la proposition d'accorder au-delà de ce qu'on pouvoit lui demander, & de céder tout un pays qui lui tenoit aussi à cœur.

« Ce pays est nommé dans les instructions

« *Nouvelle*

8 Nouvelle Ecosse, parce que les Anglois le con-
 20 noissoient mieux sous ce nom. Les François
 20 le connoissant mieux sous celui d'*Acadie*, c'est
 20 sous ce nom qu'il en étoit parlé dans la Ré-
 20 ponse de Louis XIV. L'un des instrumens sert
 20 d'explication à l'autre. Tous deux ensemble
 20 font voir pourquoi dans le Traité on a joint
 20 au nom d'*Acadie* celui de *Nouvelle - Ecosse*.
 20 Ce fut afin d'exprimer de la manière la plus
 20 forte, que les pays connus sous ces deux noms
 20 étoient cédés absolument dans toute leur étend-
 20 duë, & qu'ils étoient incorporés & identifiés.
 20 On a voulu par-là prévenir toutes les contes-
 20 tations qui pourroient s'élever dans la suite,
 20 au cas que la cession s'en fit sous l'un ou l'aut-
 20 tre de ces noms.

20 Il n'y a aucune apparence que Louis XIV.
 20 ou ses Ministres ayent connu d'autre ancienne
 20 *Acadie* que celle de Louis XIII. bornée à
 20 l'Oüest par le *Kennebeck*, & au Nord par la
 20 rivière de *Saint Laurent*; Limites spécifiées
 20 par les deux Rois dans les Commissions don-
 20 nées aux Gouverneurs-Généraux, depuis 1632
 20 jusqu'au tems de Subercasse, sur qui le Génér-
 20 al Nicholson reprit la *Nouvelle - Ecosse* en
 20 1710.

20 L'équivalent que la France offrit pour l'an-
 20 cienne *Acadie* prouve aussi manifestement que
 20 ce n'étoit pas cette simple Côte à quoi les
 20 Commissaires François vouloient la réduire.
 20 Louis XIV. proposoit, au cas que la Reine
 20 Anne voulût lui rendre l'*Acadie*, de laisser
 20 à l'Angleterre l'artillerie & les munitions de
 20 Plaisance, avec les Isles voisines de Terre-
 20 Neuve; de défendre aux François la liberté de
 20 la pêche & la faculté de sécher leur poisson

» sur la côte de cette Isle , qu'on nomme Petit
 » Nord, & d'ajouter à ces conditions la cession
 » des Isles de St. Martin & de St. Barthelemi ,
 » voisines de celles de St. Christophe.

» Peut-on croire que Louis XIV. eût offert
 » pour l'ancienne Acadie un équivalent aussi
 » considérable , si elle n'eût consisté qu'en la
 » lisière de Côte à laquelle les Commissaires
 » François la réduisent, ou s'il l'eût crû moins
 » étenduë que l'Acadie de ses prédécesseurs ?

» Cette contestation fait voir combien il sera
 » à l'avenir nécessaire de bien spécifier & de
 » définir , avec la dernière précision dans la
 » suite , les confins des Pays dont il faudra régler
 » les limites. »

II. *Sommaire des Traités entre l'Angleterre & les Provinces-Unies des Pays-Bas, qui regardent les secours que les deux Puissances doivent se prêter mutuellement en cas de besoin, est le titre d'un autre petit Ouvrage, dont le but est de donner à ceux qui s'intéressent à l'indépendance des Provinces-Unies un Sommaire des Traités qu'elles ont avec la Grande-Bretagne. On y commence par les Traités de 1667. & 1668, par le dernier desquels les Provinces-Unies se sont engagées d'envoyer, en cas que l'Angleterre soit attaquée ou menacée d'attaque, dans six semaines après la réquisition, quarante Vaisseaux de guerre, six mille hommes d'Infanterie & quatre cens Chevaux; l'Angleterre s'engageant de son côté à fournir en cas d'attaque ou d'un danger apparent le même secours à la République. Ces Traités ont été confirmés en 1674 & 1672 avec cette différence, que le secours en Vaisseaux de guerre est réduit à vingt au lieu de quarante, & que la Puissance qui ne sera*

sera pas attaquée, sera tenuë, deux mois après la réquisition de son allié, de déclarer la guerre à celle qui aura attaqué celui-ci. Ces quatre Traités ont été confirmés dans la suite par plusieurs autres en 1685, 1689 & en particulier en 1716, lors de la signature du Traité de la Barrière, ainsi qu'à l'avènement des Rois Georges I. & Georges II. à la Couronne de la Grande-Bretagne.

L'Auteur, pour mieux faire sentir l'obligation où se trouve la République d'accorder le secours que la Grande-Bretagne réclame aujourd'hui, remarque, que la guerre de la succession étant déjà commencée entre les Maisons de Bourbon & d'Autriche, Mr. de Geldermalsen, Envoyé de Leurs Hautes Puissances à *Londres*, présenta le 2. Mars 1701 un Mémoire, pour prier Sa Majesté Britannique d'ordonner que les secours stipulés par les Traités fussent prêts, afin qu'elles pussent compter sur eux, si le besoin le requeroit, alléguant, qu'elles étoient en grand danger d'être attaquées; qu'au commencement du mois d'Avril de la même année, les Etats Généraux presserent de nouveau le Roi de leur envoyer le secours stipulé, & que le 13. Avril la Chambre des Communes pria Sa Majesté par Adresse, de maintenir le Traité fait avec les Etats le 3. Mars 1678, & que la Chambre le mettoit effectivement en état de le soutenir; que le 13. de Mai, les Etats Généraux écrivirent encore à Sa Majesté, pour lui représenter le pressant besoin dans lequel ils étoient d'être secourus sans perte de tems, si on vouloit prévenir leur ruine, & qu'en conséquence de ces représentations le secours demandé passa immédiatement après en Hollande, environ un an
avant

avant que les Puissances Maritimes déclarassent la guerre à la France.

III. En parlant dans nos Journaux du *Traité de la Culture des Terres*, par Mr. Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences de Paris &c. on a prévu que ce Savant nous donneroit le détail des *Expériences faites sur la nouvelle culture des Terres*. Voici, dans un quatrième Volume de son Ouvrage, l'état de ce qui a été pratiqué en ce genre durant l'année 1754. On y verra que le nombre des amateurs de la nouvelle culture a augmenté, & que le succès dont elle a été suivie sont très capables d'intéresser une infinité d'autres personnes.

Il s'agit donc de *nouvelle culture*; c'est à dire, d'une méthode qui fertilise les terres, parce qu'on les remuë beaucoup; qui épargne les semences, parce qu'on les distribuë à propos; qui laisse au même terrain l'avantage de porter chaque année, parce qu'on ménage des intervalles ou des platebandes entre les planches chargées de grain &c. Si nous n'avions pas rendu compte de cette utile mécanique, à mesure que les autres Volumes de M. Duhamel ont paru, nous entrerions ici dans quelques détails; mais nous supposons nos Lecteurs instruits au moins de l'essentiel. Voici ce que nous fournit ce quatrième Tome, distribuë en quatre Chapitres.

Le premier expose, en douze articles, les expériences faites par divers particuliers, capables d'inventer eux mêmes & de perfectionner. En Gâtinois, en Bretagne, au Perche, en Guienne, en Champagne, en Normandie, en Bayonnois &c. les tentatives ont toujours été suivies du succès: tantôt c'étoit un produit approchant

du double ; tantôt une qualité de grain, une beauté de pailles qui attiroient l'admiration du voisinage ; tantôt une épargne de semences à laquelle toute l'attention des Cultivateurs les plus œconomes n'avoit jamais pû parvenir ; tantôt une perfection plus grande introduite dans les instrumens de la culture ; tantôt une abondance de vûes nouvelles pour la propagation & l'amélioration des diverses plantes, autres que le bled &c. Tous ces Messieurs qui ont travaillé, dans les Provinces, d'après les principes de M. Duhamel, se sont fait un plaisir de lui communiquer leurs procédés, leurs succès, leurs fautes même & leurs négligences. On voit là le concert des trois choses, que Columelle * exigeoit pour une heureuse culture ; le *savoir*, le *pouvoir*, le *vouloir* : PRUDENTIAM REI, FACULTATEM IMPENDENDI, VOLUNTATEM AGENDI. C'est-à-dire, qu'il faut être instruit de bonnes méthodes, qu'il faut pouvoir faire des avances, qu'il faut ne se point décourager dans l'exécution. Rien de tout cela n'a manqué aux sages Observateurs, dont on nous expose ici les vûes & les travaux.

Le second Chapitre traite des maladies du froment, de la Rouille, de la Coulure, de ce qui rend les Bleds échaudés, glacés, avortés, de la Nielle, du Charbon, de l'Ergot. Un mot de chacune remplira notre objet, & le reste se verra dans l'Ouvrage.

LA ROUILLE est une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment : elle se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé : elle couvre les feuilles & les tiges du froment dans la plus grande force de leur végétation. Rien de plus pernicieux que cette ma-

* Ce bon Citoyen vivoit sous Tibere & sous Claude.

ladié; elle détruit les espérances de la plus belle moisson; & ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'on ne fait pas bien encore quelle peut être la cause de ce fléau. M. Tillet si célèbre par ses expériences sur les bleds, croit que la Rouille vient de l'extravasation d'un suc gras & oléagineux qui, en se desséchant peu-à-peu, se convertit en une poussière rouge-orangé. Mais il faut encore bien des observations pour lever tous nos doutes en cette matière.

LA COULURE, qui vuide ou amaigrit les épis, peut venir des pluyes froides & abondantes, des gelées qui surviennent après un tems humide &c. Dans les principes de la nouvelle Culture, les grains sont moins sujets à couler, parce que les fréquents labours favorisent le progrès de la végétation.

LES BLEDS E'CHAUDÉS, OU RETRAITS, sont ceux dont les grains contiennent peu de farine, parce qu'ils ont été accueillis trop tôt d'une grande chaleur, ou parce qu'ils ont versé lorsqu'ils étoient en lait.

LE BLED GLACE' est celui dont le grain paroît d'un jaune foncé & à demi transparent: léger inconvénient, mais qui ôte toujours au froment une partie de sa beauté. M. Duhamel en attribue la cause aux grandes chaleurs survenues lorsque la farine étoit presque formée.

LES BLEDS AVORTÉS ont la tige tortuë, nouëe, rachitique; les feuilles d'un verd bleuâtre, & contournées en différents sens; les épis maigres, desséchés; les grains noirs comme ceux de la nielle. On soupçonne que ce mal est produit par des insectes: le tems & les expériences nous instruiront peut-être davantage.

LA NIELLE, cause la destruction presque entière

entière de l'épi, dont il ne reste alors que le filet du milieu entouré de quelques grains convertis en poussière noire. On nous donne ici les observations de M. Tillet, & de M. Aimen (autre Naturaliste très-habile) sur cette peste des campagnes ; mais on n'en constate point encore la cause : on nous assure seulement, que les lessives de chaux sont le remède qu'on emploie avec le plus de confiance.

Le CHARBON est un autre fléau terrible, qui a bien exercé la patience & la sagacité de M. Tillet : ses observations sont déjà connus ; M. Duhamel en donne aussi l'extrait, & il en résulte que le *charbon* est une poussière contagieuse dont le remède doit être toute lessive de chaux, de sel marin, de nitre, & mieux encore la soude, la potasse, les cendres gravelées &c. Tout cet article est à lire en considération de l'objet, un des plus importants de toute la science économique.

L'ERGOT n'attaque que le seigle ; &, selon M. Tillet, c'est l'effet de la piquûre d'un insecte. Les grains *ergotés* causent des maladies très-dangereuses : on en a fait souvent une funeste expérience en Sologne. Le remède est de séparer ces grains, par le moyen du crible ; mais, dans les années de disette, le pauvre payfan ne veut se priver de rien ; il emploie tout, & il est la victime de son indigence. Le pain, formé de ce seigle ergoté, produit des gangrènes sèches qui dépeuplent quelquefois un canton &c.

Voilà bien des maux répandus sur l'aliment ordinaire des humains : celui qui seroit assez heureux pour en délivrer les campagnes, mériteroit de plus grands honneurs que le plus illustres

tre Conquérant ; mais il est comme certain qu'on ne les lui rendroit pas : car il y a long tems, dit Columelle , que notre luxe & nos délices dédaignent les choses vraiment utiles , les mœurs antiques , les actions mâles : *Intelligo luxuria & deliciis nostris pristinum morem virilemque vitam displicuisse.*

Parmi les amateurs de la nouvelle Culture, M. Lullin de Châteauevieux, ancien premier Syndic de la Ville de Geneve, tient toujours un rang très-distingué : chaque année il fait des essais ; il perfectionne la manière de labourer, de semer, & les instrumens destinés à ces usages ; il étend ses expériences à la vigne, à la luzerne, au sain-foin, aux plantes potagères, au lin, au chanvre, aux navets &c. On nous donne ici, dans le troisième Chapitre & dans l'étenduë de 271 pages, toutes les pratiques qui l'ont occupé durant l'année 1754, avec les succès dont elles ont été suivies. La matière est partagée en dix-huit articles, qui doivent être lus & non représentés dans une Analyse. Nous transcrivons seulement, pour donner une idée des progrès de la nouvelle Culture, le témoignage que lui rend le même M. de Châteauevieux.

« La marque, dit il, la plus certaine qu'elle
 » est de plus en plus estimée, c'est la grande
 » quantité d'instrumens qu'on nous demande
 » de toutes parts, & qui font à présent la
 » principale occupation de plusieurs Artistes &
 » ouvriers de Geneve. Nous avons envoyé de
 » tous ces instrumens, & particulièrement beau-
 » coup de semoirs, dans les Provinces du Lyon-
 » nois, du Bugey, de Bourgogne, du Dauphiné,
 » de Provence ; en Lorraine, en Alsace, dans
 » les Cantons de Zurich, de Berne, de Soleure,

de Basle, de Schaffouse, dans la Principauté
de Potentru, dans le Piémont, à Vienne en
Autriche &c. On en demande actuellement de
Naples & de Milan. Enfin on va faire partir
de mes semoirs pour Constantinople, d'où il
a été demandé On voit, par tous ces
préparatifs, combien on s'occupe en différens
endroits de la nouvelle Culture : de pareils
exemples sont bien engageants ; le désir d'i-
miter a de puissans attraits.

M. Duhamel reprend son ouvrage dans le
quatrième Chapitre, & il y place un *Abrégé de*
toutes les observations Botánico-météorologiques,
faites au Château de Denainvilliers près Petit-
viers en Gâtinois pendant l'année 1754. C'est
un état suivi, mois par mois, de toute la tem-
pérature des saisons : on y ajoute le succès en
bien ou en mal, des divers fruits de la terre,
avec les observations qui ont eu pour objet les
insectes, les maladies des hommes, les bestiaux,
le gibier &c. Tout cela, mis dans le point de
vue de l'utilité publique & particulière, est quel-
que chose de très-estimable : & pour citer en-
core une fois notre sage Columelle, si nous
n'aimions pas mieux fréquenter le Cirque & le
Théâtre, que les campagnes & les vignobles,
nous donnerions à la doctrine contenue dans ce
Livre, une préférence entière & absoluë sur tou-
tes les fines productions de ce qu'on appelle bel
esprit.

IV. Des paysans en bêchant dans un champ,
à deux lieues de Riom en Auvergne, pendant le
mois de Mars de cette année, ont découvert un
ancien Tombeau. Il contenoit un cercueil de
plomb, où étoit renfermé le corps d'un jeune
garçon de 11 à 12 ans, embaumé précieuse-
ment,

ment, & très-bien conservé. Ce Tombeau, tourné d'Orient en Occident, est long de sept pieds, large de deux pieds huit pouces & haut de cinq pieds trois pouces. Il est fait de deux pierres de couleur cendrée. L'auge du sepulchre est taillée d'une manière brute, mais la couverture est polie. Il n'y a sur ce monument aucune figure ni inscription. Le cercueil est composé de deux pièces, savoir, d'un coffre & d'un couvercle, qui s'emboîtent comme une tabatière. Le couvercle est percé de deux fentes de la longueur d'environ deux pouces, lesquelles répondoient l'une à la bouche du cadavre, l'autre à son estomac. On ne trouve aucune inscription, ni aucun signe caractéristique. Quelques traits irréguliers formant un assemblage de barres qui s'entrecoupent obliquement, ou à angles droits, se font remarquer aux extrémités. La manière dont le cadavre a été embaumé est semblable à celle des Egyptiens renfermé dans deux suaires; le premier est d'une toile de la plus grande finesse, le second d'une grosse toile tissüë en forme de natte. Il étoit couché la tête à l'Orient, les deux bras appliqués aux deux côtés du corps. Toutes les parties du visage, les oreilles & la langue sont en bon état. Les yeux sont encore dans leurs orbites. La bouche a conservé sa forme; il n'y manquoit aucune dent. Les côtes ont la liberté de leurs mouvemens. Les jointures du tronc & des extrémités, excepté celles des jambes avec les pieds, sont flexibles. Les doigts sont ressort lorsqu'on les plie. Ce corps a été exposé pendant quelques jours à la curiosité publique; mais il a été un peu défiguré par des indiscrets, qui ont arraché une partie des dents. Il a été apporté à *Riom*, où on l'a déposé
dans

dans le cabinet de Pharmacie de l'Hôpital général. Quelques personnes prétendent, que depuis qu'il a été tiré de terre, il s'est racourci de près de trois pouces.

V. Le mot de la dernière Enigme est la *Chasse*.

E N I G M E.

A Ces traits connois la puissance,
Que j'exerce sus les humains ;
Lecteur, par ma douce présence
Loin d'eux je bannis les chagrins :
Tantôt sous des épais feüillages,
Des plus séduisantes images,
Par moi leur esprit enchanté
Jouit de la réalité :
Tantôt dans les vives allarmes,
Le tumulte & fracas des armes,
L'intrépide & brave guerrier
Cuëille un phantastique laurier :
Le Berger quitte sa houlette,
Et du bandeau des Rois
Se voit ceindre la tête.
O toi qui sous mes loix,
Trouves d'heureuses destinées,
Ny consumes pas tes années
Puisque je suis pour la vertu
Toujours un tems perdu !

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, dans le NORD & en TURQUIE, depuis deux mois.

LES Ministres du Roi de Prusse, dans toutes les Cours d'Allemagne & du Nord, y ont notifié le Traité conclu le 16. Janvier dernier entre Sa Maj. Prussienne & le Roi de la Grande-Bretagne; Traité tendant à conserver la tranquillité publique, particulièrement celle de l'Allemagne. Cette notification a été reçüe par tout dans les sentimens avec lesquels on apprend toujours avec plaisir ce qui intéresse les Porentats amis & alliés. La Cour Impériale de Vienne, sans la participation de laquelle ce Traité a été fait, paroît n'y avoir pas été insensible. La clause de la garantie renouvelée de la *Silésie* au Roi de Prusse par Sa Majesté Britannique, paroissoit néanmoins à quelques Politiques ne devoir pas être des mieux accueillie par l'Impératrice Reine. Quoiqu'il en soit, l'Allemagne jouissant d'un heureux repos que plusieurs circonstances contribuent à affermit, on n'y voit d'autres mouvemens que la marche des troupes que la Couronne Britannique a prises à sa solde, & qui passent actuellement en *Angleterre*. Les Hessois embarqués à *Stade*, s'y rendent. Ils vont être suivis des Hannoveriens. A la Cour de *Vienne* il n'est plus question d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas. A celle de *Dresde*, on profite du calme présent pour faire une réforme de quatre Soldats, un Sergent & un Tambour dans les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie des troupes Saxannes.

Saxonnes. L'on y fait de plus une retenue de dix pour cent sur les gages des Officiers effectifs, & de vingt pour cent sur ceux des Officiers qui sont à la pension. En *Russie*, l'Impératrice ayant établi dans ses Armées un arrangement favorable aux Officiers étrangers lorsqu'ils désirent de se retirer, quelques-uns d'entre-eux qui ont demandé leur démission, l'ont obtenue, avec la seule condition de ne point servir contre cet Empire. On y engage leur parole d'honneur, comme l'engagement le plus sacré pour un Officier.

R A T I S B O N N E. Un Rescrit de l'Empereur au Roi de Prusse a été adressé aux Ministres de Sa Maj. Impériale à la Diète & dans les Cours de l'Empire, à l'occasion de diverses plaintes portées par le Duc de Mecklenbourg, sur un enlèvement de quelques-uns de ses Sujets par des Enrôleurs Prussiens. Voici cette pièce.

FRANCOIS, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c. &c. &c. Votre Majesté verra clairement par les deux Ecrits ci-joints, l'un daté du 5. Février, & l'autre du 2. Mars derniers, les plaintes qui Nous ont été portées par le Duc Chrétien-Louis de Mecklenbourg-Schwerin, à l'occasion des violences dont les Officiers & les Soldats de vos troupes ont usé pour enrôler des recrues dans ses Etats. Elle y verra aussi les représentations faites par ce Prince, sur ce qu'on a prétendu l'obliger à révoquer les Ordonnances par lesquelles il a défendu de faire de tels enrôlements. Il s'y est plaint sur-tout de ce qu'un gros Détachement de Hussards est entré de force dans les Terres de sa domination, y a enlevé, contre tout droit, plusieurs Baillifs & autres Officiers

de Justice, qui étoient entièrement innocens, & que malgré toutes les démarches qu'il a faites pour leur procurer la liberté, il n'a pu l'obtenir que sous la condition de révoquer les Ordonnances ci-dessus mentionnées, & de relâcher les Enrôleurs Prussiens qu'il avoit fait arrêter.

Nous ne saurions regarder une telle conduite que comme absolument contraire aux Loix & aux Constitutions de l'Empire, à la Paix de Westphalie, aux droits & aux privilèges qu'ont chez eux différens Princes & Etats du Corps Germanique. Nous laissons même à Votre Majesté de juger si cette façon d'agir ne blesse pas, en quelque sorte, tous les Etats de l'Empire. Comme nous sommes pleinement persuadé qu'Elle ne voudroit pas que ces mêmes Etats se formassent d'elle une idée désavantageuse, ainsi qu'elle l'a déclaré elle-même bien des fois, nous ne doutons point que son intention ne soit de faire cesser au plutôt de pareilles violences.

Nous nous trouvons de plus obligé, en qualité de Juge Souverain dans l'Empire, de désapprouver hautement tout ce qui s'est passé en cette occasion, & de recommander avec instance à Votre Majesté, comme Electeur de Brandebourg, qu'il lui plaise de laisser paisiblement jouir le Duc de Mecklenbourg de ses droits de Souveraineté; de ne point s'opposer aux défenses qu'il a faites de recruter dans ses Etats; de remettre en pleine & entière liberté ceux des Officiers Civils qui ont été arrêtés illégitimement par vos gens de guerre; de faire relâcher ceux d'entre les sujets de ce Prince qui ont été enlevés de force, ou qui se trouvent incorporés dans quelques uns de vos Régimens, & de faire réparer le dommage & les pertes qu'ils ont soufferts à l'occasion de ces enlevés.

des Princes &c. Juin 1756.

417

enlevemens. Nous nous flattons que Votre Maj., par un effet de sa grandeur d'ame & de son amour pour la justice, sera disposée d'elle-même à se conformer à ce que nous souhaitons d'elle dans cette circonstance, & qu'elle voudra bien nous en donner avis dans l'espace de deux mois.

Donné à Vienne en Autriche le 2. Avril 1756.

D'un autre côté le Roi de Prusse a chargé son Ministre à la Cour Impériale & celui qui réside de sa part à Ratisbonne, d'y mettre dans tout leur jour les raisons qu'il juge être en droit d'opposer contre les plaintes faites par le Duc de Mecklenbourg. Il leur est en même-tems ordonné de faire connoître que Sa Majesté Prussienne n'a jamais refusé de s'entendre avec ce Prince sur le moyen d'accommoder le différend dont il est question, par des voyes amiables; qu'elle persévère dans les mêmes dispositions, & qu'il ne dépend que de lui de voir l'affaire bientôt terminée, s'il veut adopter les tempéramens qui lui ont été proposés, & se prêter à des explications satisfaisantes sur les mal-entendus qui ont été la source principale du différend, que l'on compte à présent ne plus subsister. Un autre différend entre les Cours de Prusse & de Suede vient aussi d'être terminé par de bons offices que le Roi de France a employés pour cet effet. Le Comte de Solms, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Berlin à celle de Stockholm, a eu ordre en conséquence de prendre incessamment ses audiences publiques de Leurs Majestés Suedoises.

V I E N N E. La Cour est présentement au Château de *Laxembourg*, où Leurs Maj. Impériales prennent le divertissement de la chasse du Héron. Avant de s'y rendre l'Empereur a donné

avec les formalités ordinaires l'investiture du Temporel au Prince-Evêque de Wirtzbourg, en la personne du Baron Jean-Philippe de Fetschenbach, Capitulaire de la Cathédrale de Wirtzbourg, Conseiller Privé de Leurs Alteffes Electorales de Cologne & de Baviere, Grand Croix de l'Ordre de St. Georges, Prévôt Mitré de Landshut, Ministre des Conférences & Président de la Régence du Prince-Evêque de Wirtzbourg, & son Ministre à la Diette Générale de l'Empire, qui la reçut au pied du Trône Impérial. Cet Acte s'est fait avec beaucoup de pompe.

La munificence de l'Impératrice-Reine a répandu un nouveau bienfait sur l'Université de Vienne, par la construction d'un Edifice magnifique qu'elle y a fait bâtir, destiné pour tenir les séances académiques. Pour conserver la mémoire d'un monument qui contribué à l'utilité de ses Etats, on a frappé des Médailles d'or & d'argent, qui portent d'un côté les Bustes de l'Empereur & de l'Impératrice, avec ces mots : *Francis. I. August. Mar. Ther. August.* & de l'autre, la représentation du Bâtiment de l'Université, accompagné de ces mots : *Munificentia Augustorum Universitat. Viennensis 1756.* Joignant ensuite aux effets de sa munificence les marques de sa charité, Sa Maj. Imp. remit le jour que l'Université prit possession de ce Bâtiment, une Bourse de mille ducats à l'Archevêque de Vienne pour être distribuée à de pauvres Ecoliers, à proportion du besoin dans lequel ils se trouveroient.

Les Couriers vont & viennent de diverses Cours d'Allemagne. Ils sont assez fréquens de celle de France. Le Vicomte d'Aubeterre, Ambassadeur de cette dernière, fréquente sans interruption

ruption les Minières de Leurs Maj. Imp. Sa présence à la Cour y paroît toujours bien agréable. On ignore sur quoi roulent ses entretiens.

P R U S S E. Le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel est à *Berlin* depuis le 13. Avril. Il s'y est rendu de sa résidence de *Hirschfeldt*. Rien ne peut passer la distinction que ce présomptif Héritier d'un Landgraviat qui fait si belle figure dans l'Allemagne, reçoit du Roi, des deux Reines, des Princes, des Princesses, de toute la Cour, & des Ministres. Il fréquente assidûment les Chapelles des Ministres des Princes Catholiques. Son séjour à *Berlin* sera de durée, suivant toute apparence. Séparé du Landgrave son père, de la Princesse son épouse, des Princes ses fils, pour cause de la saine Religion qu'il a embrasée, il paroît que son retour dans ses héritages ne se fera qu'après que des circonstances de nécessité l'y obligeront.

Le Duc de Nivernois partit le 3. Avril de *Berlin* pour retourner à *Paris*, où on le sçait arrivé, chargé de faire au Roi, son Maître, le rapport du succès de la Commission qu'il a exécutée. Ce Seigneur a paru satisfait de l'accueil qu'il a reçu en cette Cour, dont il a emporté l'approbation par les qualités les plus propres à captiver l'estime que l'on doit aux talens & au mérite. Le Marquis de Valori arrivé à *Berlin* le 20. Mars, en la qualité dont il a déjà été revêtu de Ministre du Roi Très-Christien, a eu toutes ses audiences, & il confère depuis avec ceux du Roi.

Le Vaisseau le *Prince Ferdinand de Prusse*, de la Compagnie Asiatique, a de nouveau mis à la voile d'*Emden* le 9. Avril, pour se rendre au Port de *Canton* à la *Chine*.

C O B L E N C E. Le nouvel Electeur de Treves, que nous avons laissé il y a deux mois dans sa Capitale, y reçut le 15. Mars l'hommage des Baillages de la *Haute Moselle*, sous le Dais & entouré de toute sa Cour. Ayant depuis repris sa route de *Coblence*, il y fit le premier Avril son entrée solennelle avec une pompe qui a surpassé tout ce que l'on avoit vû précédemment en de pareilles circonstances. Nous en passons le détail, qui nous meneroit trop loin. Nous dirons seulement, que le Corps des Marchands, très-proprement montés, & tous les autres Corps de la Bourgeoisie, les Rouillers, les Batteliers &c. tous dans des habits uniformes convenables à leurs professions, furent recevoir Son Altesse Electorale à quelque distance de la Ville; qu'à l'entrée on avoit élevé un Arc-de-triomphe auprès duquel le Magistrat s'étoit rangé en Corps; que le Syndic la harangua en lui présentant les clefs de la Ville; que la Bourgeoisie étoit rangée sous les armes depuis cet Arc-de-triomphe jusqu'à la grande Garde, où paradoit la Garnison; que la place devant le Collège des Jésuites étoit ornée de verdure fort tristement arrangée; que sur la grande Place on avoit élevé un autre Arc-de-triomphe, où le Magistrat harangua de nouveau l'Electeur, qui continua sa marche jusqu'au Pont volant sur lequel il passa le *Rhin* avec ses Gardes du Corps, pendant que tout le cortège se forma sur les bords du Fleuve, & que les Batteliers le passerent, en escortant le pont avec leurs nacelles; & que l'Electeur en arrivant au Château d'*Ehrenbreitstein* y fut reçu par toute la Noblesse.

On avoit aussi élevé des Arcs-de-triomphe dans cette Résidence Electorale. Pendant l'entrée

on tira 230 coups de canon. Les Batteliers exécuterent sur leur radeau un feu d'artifice, dans le même tems qu'un grand Barreau faisoit un jet d'eau continuel par des pompes. L'inauguration doit s'être faite le 18. du mois de Mai.

On apprend de *Cologne* que le 22. Avril le Comte Maximilien de Königsegg-Rothenfels, Capitulaire de cette Métropolitaine & de celle de Strasbourg, a été élu Grand Doyen à la place du feu Comte Joseph son frère.

A *Elwangen* se fit le 29. Avril l'élection d'un nouveau Prince-Prévôt, en la personne du Comte Ignace de Fugger, Capitulaire de *Cologne* & d'*Elwangen*. Le Comte de Pergen, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales auprès de plusieurs Cercles & Cours de l'Empire, a assisté à cette élection en qualité de Commissaire de l'Empereur.

N O R D.

D A N N E M A R C. Ce Royaume continué à présenter dans les circonstances présentes, l'image d'une position heureuse & permanente, qui est le fruit de sa sage politique. Des alliances dirigées vers les seuls objets d'utilité que procure la paix & le commerce, en éloignent tout ce qui pourroit altérer le calme, & y maintiennent un système naturel & constant de neutralité, qui n'admet d'autre part dans les différends des deux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, que la sensibilité pour les maux qui en seroient les suites. Heureux les peuples qui vivent sous le Souverain qui fait diriger dans ce goût les affaires de ses Etats. Il encourage non-seule-

seulement par des privilèges, mais par des avances d'argent, les établissemens qui peuvent être utiles à son Royaume, & il voit le succès répondre à ses attentions paternelles, par les divers établissemens qui se forment dans sa Capitale. Cinq Rafineries de Sucre & deux Fabriques dans lesquelles on imprime à *Coppenhague* des Toiles de Cotton, répandent leur utilité sur le public & sur la Compagnie des Indes, dont le Roi a bien voulu prendre à lui la direction. Une Escadre de cinq Vaisseaux de guerre de Sa Majesté à bord de laquelle on a embarqué 500 hommes de troupes, a mis à la voile sur la fin d'Avril du Port de *Coppenhague*, & s'est renduë dans le *Sund*, où elle est à l'ancre. On prétend qu'elle doit y être jointe par six Vaisseaux de guerre Suedois armés à *Carlscreon*, & que ces Escadres réunies serviront à protéger les Bâtimens de ces deux Nations, afin de les garantir, autant qu'il sera possible, des inconvéniens qui peuvent naître sur mer dans la conjoncture de guerre entre les deux Puissances qui se la font pour leurs possessions dans l'*Amérique Septentrionale*.

Le Roi avoit fait embarquer sur un Vaisseau destiné pour la Côte d'*Afrique*, les présens qui servent à assurer la paix & l'amitié avec le Dey & la Régence d'*Alger*; mais la maladie contagieuse qui continuë d'y régner a déterminé sa Majesté à faire suspendre le départ de ces présens, jusqu'à ce que la cessation de la maladie permette d'aborder à *Alger* avec moins de risque.

S U E D E. Des délits qui font l'objet des recherches & des procédures des Etats encore assemblés à *Stockholm*, ont pour fondement la découverte d'un projet tendant au rétablissement
du

du Despotisme. Du moins est-il prouvé que plusieurs personnes qui ont été emprisonnées & contre lesquelles la Diette sévit, ont mérité d'être poursuivies selon la rigueur des Loix, pour avoir cherché à accréditer dans le public leurs sentimens en faveur du pouvoir arbitraire. Les Etats craignant que des idées aussi contraires au système présent de la Suede n'eussent été inculquées aux Princes, & ne fissent impression sur de jeunes cœurs dont l'éducation est si précieuse au Royaume, ils ont jugé à propos de ne mettre auprès d'eux que des personnes dont les sentimens sont conformes à la Constitution adoptée en Suede depuis la mort de Charles XII. Le Baron de Scheffer, Sénateur, ci-devant Ambassadeur du Roi en France, est le Seigneur qui succède au Comte de Tessin dans la place de Gouverneur du Prince Royal.

Si les six Vaisseaux du Roi que nous avons annoncé comme destinés à en joindre cinq Danois pour agir conjointement à protéger le commerce, n'ont pas cette destination, ils le feront séparément, Sa Majesté ayant résolu de donner à la navigation & au commerce de ses Sujets toute l'assistance que chaque Puissance est en droit & même obligée de leur donner dans des circonstances critiques comme celles où l'on se trouve maintenant. Elle a par conséquent fait dresser les instructions nécessaires pour le Commandant de l'Escadre destinée à couvrir & à protéger les Navires marchands Suedois. Il est chargé de leur donner convoi dans toutes les occasions où ils en auront besoin; de prendre des stations favorables pour les protéger, de ne point souffrir qu'ils soient inquiétés ou vexés, sous prétexte de contrebande, ou sous quelque
autre

autre que ce soit , & de repousser par la force tels Vaisseaux de guerre que ce pourroit être qui prétendroient s'arroger priyativement des droits dont la jouissance appartient en général à tout Royaume & Etat qui peuvent armer ou équiper un Navire.

A l'exemple de Sa Majesté Danoise , le Roi a accordé à plusieurs Officiers de sa Marine la permission d'aller servir sur les Vaisseaux de guerre du Roi de France. Ceux de ces Officiers qui partent tant du *Dannemare* que de la *Suede* , conserveront leur rang & leurs appointemens pendant tout le tems de leur absence.

R U S S I E. Les troupes demeurent cantonnées vers la frontière de *Lithuanie*. Il n'est plus question d'elles pour l'Angleterre. Un Corps de celles que le Prince Successeur au Trône a actuellement dans son Duché de *Holstein* , sera pris , comme on l'assure , à la solde de la Grande-Bretagne , & marchera pour s'y rendre. Le Chevalier Hanbury Williams , Ambassadeur de Sa Maj. Britannique , doit , dit-on , avoir déjà réglé les conditions de cet engagement avec les Ministres de la Cour.

Il n'y a d'ailleurs rien d'important pour l'étranger à rapporter de ce vaste Empire , ni de la Cour , excepté la formation d'un Conseil Privé extraordinaire à *Petersbourg* , pour délibérer sur les affaires de la plus grande conséquence de l'Empire & sur celles qui sont de nature à être réservées au secret. Ce Conseil est composé du Sénateur Comte de Bestuchef-Rumin , du Sénateur Comte de Woronzoff , Vice-Chancelier , du Prince de Trubetzkoi Procureur-Général , du Général Apraxin , du Général Butturlin Sénateur , des Généraux & Sénateurs Alexandre Schuwalow

Schuwalow & Pierre Schuwalow, de l'Amiral Prince de Gallitzin aussi Sénateur, & du Comte de Bestuchef Grand - Maréchal de la Cour. L'Impératrice & le Prince Successeur assistent de tems en tems aux délibérations de ce Conseil.

T U R Q U I E.

L'inquiétude du parti attaché au Grand Vizir Said-Mehemet Pacha, à cause du nouveau changement dans le Ministère annoncé dans notre Journal d'Avril dernier, étoit bien fondée. Ni son mérite, ni ses talens n'ont pû le garantir d'être la victime des intrigues du Serrail. Il en a encouru la disgrâce : on ne sçait par où. Il a été déposé & relegué à *Stanchio*, une des Isles de l'*Archipel*. Ce sixième Grand Vizir depuis le peu de tems qu'Osman III. occupe le Trône Ottoman, n'étoit pas encore remplacé dans les quinze premiers jours d'Avril, que les fonctions du Viziriat étoient exercées provisionnellement par l'Aga des Janissaires. Toutes ces révolutions successives pourroient bien en amener d'autres capables de réjaillir sur la personne même du Grand Seigneur, qui donne, semble-t-il, écoute à nombre de délateurs ; mais bien plus à la Sultane sa mère, qui paroît ne devoir se satisfaire que par le rappel au premier poste de l'Empire de son Favoii Hekim-Oglow. Du reste, ces prompts & fréquens changemens dans les plus grands postes, n'apportent aucune altération à la tranquillité intérieure de l'Empire Turc, ni à la paix avec ses voisins. Il regarde toujours de loin les divisions de celui des Perses, de même que la guerre présente des Algériens, qui continuë avec les Tunisiens, sans montrer jusqu'à présent de progrès frappans.

Constan-

Constantinople a encore eu quatre incendies assez considérables depuis ceux que nous avons marqués. Le dernier dont nous avons avis arriva le 29. Février. Il a duré huit heures, dans l'espace desquelles il y a eu 1500 maisons réduites en cendres. Le Chevalier de Vergennes, Ambassadeur du Roi de France, eut le 9. du même mois sa première audience du Grand Vizia, actuellement déposé. Le 10. il fut conduit en cérémonie à celle du Grand Seigneur, dans laquelle il présenta à Sa Hauteffe la réponse de Sa Maj. Très- Chrétienne à la Lettre que le Sultan lui avoit adressée pour la notification de son avènement au Trône.

On apprend de *Tripoli* qu'Ali-Effendi est chargé par cette Régence de *Barbarie* d'aller exécuter une Commission à *Florence* & à *Vienne*, afin d'y renouveler les assurances de paix & d'amitié pour l'Etat de *Toscane* & la Cour Impériale. Après ce voyage Ali-Effendi poussera jusqu'à *La Haye*, où il a été trop bien accueilli pour ne pas souhaiter d'y retourner. Ce Ministre est de tous ceux de la Régence qu'on peut désigner comme le plus capable & même le plus propre aux Commissions d'importance à remplir chez des Puissances de l'Europe. Il a eu l'applaudissement des Etats Généraux pour celle qui l'avoit appelé chez eux. Elle lui a été d'ailleurs lucrative. Les nouvelles ne le lui seront pas moins.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

MADRID. I. Le Vaisseau François dont les Anglois se sont emparés il y a quelque-tems près de *Cadix*, étoit le Vaisseau l'*Amitié* lui-même & non un autre. Nous en avons marqué le mois passé le port, & ce qu'il avoit d'équipage avec sa charge; prise reconnuë pour illégale & qui a été restituée à ses maîtres. Il n'est pas hors de propos d'en dire quelque chose. Le Roi ayant appris la saisie de ce Bâtiment de la *Martinique*, faite dans la Baye de *Cadix*, ou peut-être hors de la Baye, par le Vaisseau de guerre Anglois nommé l'*Expérience*, Sa Majesté a fait faire des informations sur ce fait, & les a communiquées à la Cour de Londres par son Ministre le Chevalier d'Abreu, laissant à l'équité de la même Cour à juger si le Vaisseau François n'avoit pas été enlevé à une distance trop proche du Fort *St. Sebastien*; ce qui avoit pû donner occasion aux François de se plaindre qu'on l'avoit pris sous le canon du Fort & illégitimement. La réponse de Londres est venuë bien plutôt qu'elle n'étoit attenduë : Elle porte « Que le
 » Roi de la Grande-Bretagne, sans aucun autre
 » examen, ne veut consulter en cette occasion
 » que les égards & la considération qu'il se fait
 » un plaisir de témoigner pour ce qui lui a été
 » exposé de la part du Roi d'Espagne : Que Sa
 » Maj. Britannique déterminée par ce seul motif
 » consent à la restitution du Bâtiment de
 » la

» la *Martinique*, & a envoyé ses ordres en
 » conséquence au Gouverneur de *Gibraltar*,
 » pour qu'il eût à le relâcher immédiatement,
 » sans diminution ou distraction aucune des
 » effets de sa charge. »

L'on parle à *Madrid*, comme l'on parle ailleurs, qu'il est bien douteux si en toutes autres circonstances que celles d'aujourd'hui la Cour de Londres auroit eu pour celle d'Espagne une telle complaisance. On n'en pense pas moins, que si les François, actuellement débarqués dans l'île de *Minorque* dont ils attaquent les Forts, viennent à y manquer leur coup & se trouvent trop resserrés par les Escadres Britanniques, même en danger, comme la chose peut arriver, ils trouveront toujours un azile dans les Ports de la Monarchie. La neutralité semble le permettre, quelque plainte de la part de l'Angleterre qui pourroit être faite à ce sujet. Du reste, Sa Majesté Catholique a donné ordre d'équiper & d'armer vingt-deux Vaisseaux de guerre dans ses Ports.

II. Ce fut enfin le 20. Avril à six heures du matin, que s'est fait à *Cadix* l'embarquement du Corps de mille hommes que le Roi envoie au *Paraguai*. Don Pierre de Zavallos, Lieutenant-Général, & à qui le Roi en a confié le commandement, monte le *Pantheon*. On se repose beaucoup sur son habileté & son expérience. Il les a prouvées en diverses occasions, & sur-tout dans la dernière guerre d'Italie. On a embarqué sur les Navires qui doivent être actuellement aussi partis, une quantité très-considérable de fusils, de baïonnettes, de sabres, de pistolets, de balles, de sel & autres attirails de guerre. Comme on présume de ce que s'est passé jusqu'à présent

présent dans le *Paraguai*, que les Sauvages se défendront plutôt que de se soumettre aux articles que le Traité de la *Nuova Colonia* leur prescrit, on est par avance attentif à ce qui se passera dans l'expédition résolüe de la démarcation à faire dans ce pays. Mais on compte beaucoup sur les talens de Mr. de Zavallos & des troupes choisies & aguerries qu'il a sous son commandement, ainsi que des Officiers dont la plûpart ont déjà fait des campagnes dans le *Perou*; accoutumés par conséquent au climat.

On a chargé dans le même Port de *Cadix*, la Flotte destinée pour les Foires de la *Nouvelle-Espagne*: opération qui se fait cette année avec assez de lenteur, puisqu'on compte par les diverses qualités de marchandises qu'il faut rassembler à cet effet, que cette Flotte ne sera pas en état de mettre en mer avant le mois de Septembre prochain. Cet usage de faire partir les Flottes dans des tems fixes pour l'*Amérique* avoit été interrompu. On ne vouloit se servir que de Vaisseaux de régître, par une direction prise sous le Ministère du Marquis de la *Ensenada*, qui est toujours à *Grenade*. Mais les choses à cet égard sont remises sur l'ancien pied.

Quatre Vaisseaux de la *Vera-Cruz*, qui sont l'*Orient*, le *Cesar*, la *Limena* & la *Pellegrina*, sont arrivés à *Cadix* le 18. Mars richement chargés, ainsi que le Vaisseau de guerre la *Conception*, venant des *Caraques*, d'où il a apporté aussi un chargement très- considérable.

Comme la guerre qui éclate pour le coup entre la France & la Grande-Bretagne, ne permettra qu'assez difficilement aux Navires François de fréquenter les Ports d'Espagne, divers particuliers équipent dans ceux de *Cadix*, du

Ferrol

Ferrol & autres de la Monarchie, des Bâtimens afin de les employer à la continuation du commerce libre & permis dont l'Espagne demeure en possession par sa neutralité. Mais il paroît que les Commerçans François qui ont des Bâtimens chargés dans les Ports du Royaume songent à les faire décharger, & de se servir d'Espagnols pour porter en France leurs cargaisons. C'est-là un nouvel article, s'il a lieu, sur lequel l'Angleterre ne demeurera peut-être pas dans l'indifférence.

Le Comte d'Aranda de retour du Portugal, a été créé Chevalier de la Toison d'or.

L'Infant Don Louïs, ci-devant Cardinal, est toujours à *Saint-Ildefonse* auprès de la Reine douairière sa mère, sans qu'il soit plus question de lui donner une Royauté.

P O R T U G A L.

La terre ne veut pas encore reprendre une assiette tranquille dans les environs & dans le lieu même de l'infortunée *Lisbonne* abîmée. Les mouvemens s'y sont fait sentir à la continuë, quoique legers, jusques dans les quinze premiers jours d'Avril, que nous en avons les derniers avis. Une secoussé du 11. Mars a failli couter la vie à quelques-uns des domestiques du Comte d'Aranda, Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne, qui est retourné à *Madrid* où il arriva le 12. Avril. Sept d'entre-eux étoient logés dans une maison située près de la Baraque qu'habitoit ce Ministre. L'agitation étoit si forte, que la maison croula entièrement, & que tous sept furent comme ensevelis sous les débris. Le Comte d'Aranda accourut à leur secours, aidé du reste de ses domestiques, qui parvinrent à les

les en retirer; mais il y en a eu cinq considérablement blessés. Enfin, il n'est plus question que de s'armer de patience contre la continuité de ces secousses, qui allarment à la vérité toujours bien du monde; mais auxquelles la multitude s'accoutume en ne les regardant qu'avec assez d'indifférence, aussi long-tems qu'elles ne sont pas accompagnées d'une agitation violente. Mais la Cour comme les Grands, les Ministres, & les particuliers sont toujours barraqués & sous la toile.

On voit sans cesse des projets pour la reconstruction de *Lisbonne*, sans qu'on ait pû se fixer d'en adopter aucun, quoique la plûpart soient également bons. On continuë cependant à y débarasser les ruës & les places publiques, des ruines dont le tremblement de terre les avoit remplies. En exécutant cette opération, on a fait le 4. Avril une découverte aussi singulière qu'elle étoit propre à toucher l'humanité. C'étoit un Carrosse attelé de six mules, avec quatre personnes dedans, lequel étoit enfoncé fort avant dans la terre, où il a été abîmé pendant la terrible journée du premier Novembre dernier.

Le prix des vivres est présentement passable dans les lieux ruinés & leurs voisinage. Ils y viennent à la continuë, de même que des bois de charpente & de bâtimens, qu'on amoncelé en attendant que la Cour puisse une bonne fois se résoudre à se rendre une Capitale. Quant aux affaires du dehors, & ce qui peut avoir de la connexion avec des Cours étrangères, c'est toujours un langage étranger. Chacun ne songe qu'à ses malheurs.

I T A L I E.

Quoique le système de paix paroisse des plus solide pour l'*Italie*, le Roi de Sardaigne n'en a pas moins pris la résolution de rétablir & d'augmenter les fortifications de la plus grande partie de ses Places frontières. Il a en même-tems assigné les fonds pour subvenir à cette dépense. *Demont*, *Suze* & *Fenestrelles* vont être mis entre-autres dans l'état le plus formidable. Les autres Villes, dont on n'augmentera pas les ouvrages, seront pourvûes de fascines, de gabions, de palissades, & on en augmentera les garnisons.

G E N E S. Ce doit être sur une extorsion de la part de cette République, si l'on peut ainsi parler, que les trois Députés de *San-Remo*, nommés *Sapia*, *Roverizio* & *Marini* lui ont délivré l'Acte de soumission que nous avons rapporté le mois passé, page 341. Car dès qu'on l'eut appris à *San Remo*, la surprise y fut si grande que ce qu'on y appelle Parlement, fit une Protestation ou réponse, dans laquelle il s'exprime en ces termes : *La Communauté & le Peuple de San-Remo, ainsi que les quatre Députés pour veiller au Recours fait à l'Empereur, & les autres Sujets retirés dans les Etats du Roi de Sardaigne, ayant appris qu'il avoit été extorqué une Supplique préjudiciable, tant aux droits de l'Empire qu'à ceux de ladite Communauté, aux trois Députés, qu'à force de violence & de menaces du nouveau Parlement, créé par la République après son invasion, & substitué à l'ancien Parlement, dans une forme & système différents, avoit été forcé de nommer le 23. Novembre 1755, le Parlement, la Communauté*

auté & le Peuple, tant assemblés ici que dispersés au dehors; déclarent & protestent unanimement de la nullité de l'Acte, qu'on dit avoir été passé par ces trois Députés le 20. Février 1756, requérans tous les Ministres des Puissances de l'Europe, à qui il peut être parvenu une copie de cette Supplique, distribuée à Vienne & dans d'autres Cours par les Emissaires Genoïs, de n'ajouter aucune foi à un pareil Acte.

La Communauté déclare en même tems, que le Parlement ne donna à ces trois Députés qu'un pouvoir limité, afin de faire uniquement des remontrances au Sénat contre la taxe extraordinaires de 150000 livres, qui avoit été imposée avec menace de raser les maisons & Palais des Parlementaires, au cas qu'ils eussent refusé de s'assembler pour procéder à l'élection des trois Députés, que la République, par des vûes politiques, souhaitoit d'avoir dans sa Capitale, afin de leur faire signer tous les Actes qu'il lui plairoit. La Sérénissime République ayant ainsi compris que l'Empereur avoit ordonné dès le mois de Janvier au Conseil Aulique de reprendre la cause de San-Remo, elle força le 20. Février 1756 lesdits trois Députés de présenter une Requête attentatoire aux droits de l'Empire & de la Communauté, démarche à laquelle ces Députés n'étoient aucunement autorisés.

Le reste de la Protestation contient diverses preuves de l'indépendance de San-Remo & du défaut de pouvoir qu'avoient les Députés pour signer un Acte de soumission tel que celui qu'on a vû avec étonnement.

Nous devions encore cette pièce à la suite de celles qui ont paru jusqu'ici sur ce qui s'est passé à San-Remo. Quant à la Corse les choses

y roulent sur le même pivot. Paoli respecté par tous ceux qui ont levé l'étendard de l'indépendance, y agit en grand homme consommé dans la politique : les secours lui arrivent à la continuë. On parle d'y envoyer encore des troupes de *Genes* ; d'autant plus nécessaires dans l'Isle, qui est constamment dans la division, qu'elles y étoient beaucoup diminuées par la désertion.

M I L A N. L'arrangement en vertu duquel l'Impératrice-Reine céderoit à la République de *Venise*, comme nous l'avons marqué le mois dernier, une certaine étendue de terrain située le long de l'*Adda* & du Lac *Como*, paroît à présent sujet à difficulté, parce que le district dont il s'agit renferme des mines de fer, dont les habitans du *Milanez* retirent beaucoup d'utilité, & qu'ils craignent que les sujets de *Venise* ne se prévaillent de cette acquisition pour vendre le fer à un prix plus haut que celui auquel le débit de cette marchandise est fixé.

R O M E. En même-tems que le Pape fit le 5. Avril la promotion des neuf Cardinaux que nous avons nommés, il nomma aussi les Prélats qui porteroient la Barete aux Cardinaux étrangers ; savoir, Mr. de la Puebla aux Cardinaux de Trautsohn & de Rodt; Mt. Ange Durini aux Cardinaux de Tavannes, de Luynes & de Gêvres; Mr. Marie Mondelli au Cardinal de Solis-Folch; Mr. André Corsini au Cardinal de Saldanha de Gama; & Mr. Barthelemi Millo au Cardinal de Rovero. Tous ces Prélats sont déjà partis pour les divers pays où ils doivent se rendre à cet effet. Quant au Cardinal Archinto il a reçu le Chapeau des mains du Pape. Suivant l'usage [Sa Sainteté auroit dû conférer aussi dans cette Promotion un Chapeau à la nomination de la Répu-

République de *Venise*; mais des broüilleries qui divisent actuellement les deux Cours, ne l'y ont pû porter. Ce sont à présent soixante-cinq Cardinaux que le Pape régnant a créés pendant son Pontificat, qui ne remplit pas encore la seizième année. Onze sont morts depuis ce tems-là, y compris le Cardinal Henri Enriquez, décédé depuis peu à *Ravenna*, & il y a à présent quatre Chapeau vacans. Il ne reste plus dans le Sacré Collège qu'une Créature de Clement XI, une d'Innocent XIII, deux de Benoit XIII & onze de Clement XII. Quoique Sa Sainteté n'ait pas fait cette année en personne les fonctions de l'Office divin pendant la Semaine Sainte, elle n'en jouit pas moins d'une santé vigoureuse & de toute fermeté d'esprit dans son âge de 81 ans passés.

Le Comte de Stainville, Ambassadeur du Roi de France, fit le 28. Mars son entrée publique à *Rome*, avec un cortège de 110 Carrosses, qui suivoient ceux de ce Ministre, lesquels étoient de la plus grande magnificence. Il trouva à son retour dans le Palais qu'il occupe le présent du Pape, qui, selon le cérémonial établi par l'étiquette, est centé envoyé pour le souper de l'Ambassadeur. Il consistoit en 38 plats de toutes sortes de mets, deux Caisses de vins de la qualité la plus renommée en ce pays, & deux Corbeilles remplies de pain. Le Comte de Stainville fit donner trente-six pistoles aux Palfreniers de Sa Sainteté qui avoient apporté ce présent. Le 11. Avril, le Comte de Stainville eut sa première audience du Pape, à laquelle il se rendit avec un très-superbe cortège.

N A P L E S. Le Mont Vesuve présente depuis quelque tems un spectacle effrayant. Pendant

dant la journée il s'éleve de ce Volcan une fumée si épaisse qu'elle dérobe la vûe de la Montagne. Le soir son sommet paroît enflammé, & l'on voit sortir de son embouchure des flammes très-ardentes.

Un Vaisseau Anglois s'est emparé dans le mois d'Avril, après deux heures de combat, de deux Navires marchands François venant du *Levant*. Il les a conduits dans le Port de *Naples*, mais il ne s'y est arrêté qu'une nuit avec ces prises qu'il a menées à *Livourne*. La Cour continuë à regarder de pareils faits avec indifférence, par la neutralité qu'elle adopte en ce qui regarde les brouïlleries de la France avec l'Angleterre. Elle ne laisse pas de tenir ses forces de terre & de mer augmentées dans un état respectable; & d'autres circonstances arrivant, elle sera en état d'en faire un usage convenable.

Les souterrains de *Herculaneum* sont encore pour *Naples* un trésor suivi. On en tire continuellement des antiquités & des beautés en tout genre. Dans le mois d'Avril on y a déterré trois Statuës d'un marbre rare. Elles sont de l'Ecole Grecque. On les polit, pour les placer, comme d'autres, dans le Cabinet des curiosités.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. L'Arrêt de reglement rendu le 6. Avril par le Parlement de *Paris*, a été l'effet d'une importante délibération tenuë le même jour, les Chambres assemblées. On y considéra : *Que la Cour ayant attendu depuis le 18. Février der-*
mier

nier, la réponse du Roi sur les atteintes portées aux droits inaliénables des Princes & des Pairs du Royaume, l'inaction où elle étoit restée, quelque respectueuse qu'elle fût, ne pouvoit se concilier plus long-tems avec ce qu'exigeoit d'elle son devoir & la nécessité indispensable d'apporter un prompt remède aux dangers dont étoient menacés l'Ordre public, la police des Tribunaux, l'autorité du Roi dans la Cour des Pairs & les Loix les plus saintes de la Monarchie, par les entreprises multipliées des Membres du Grand Conseil.

Il fut délibéré en outre sur la contrainte où se trouvoient les Princes & les Pairs, de se rendre à l'invitation qui leur avoit été faite le 17. Février dernier, de venir prendre leur place dans le Parlement, & arrêté : *Que cette contrainte & la nécessité où la Cour se trouvoit par-là de délibérer sans eux, ne devoit ni ne pouvoit préjudicier aux droits de la Pairie & de la Cour des Pairs, pour la conservation desquels il seroit avisé à ce qu'il conviendrait de faire.*

On fut d'avis dans la même séance : *Que vu le projet du Grand Conseil, de se procurer un Ressort, une Police & une Jurisdiction universelles dans le Royaume, la Cour ne pouvoit plus dissimuler des entreprises par lesquelles on surprenoit si ouvertement la religion du Roi, déjà surprise par la Déclaration du 10. Octobre 1754, dont les dispositions tendoient à détruire dans l'Etat l'Ordre, la police & l'harmonie, en anéantissant la Loi fondamentale qui établit la nécessité de l'enrégistrement des Loix au Parlement.*

Enfin, l'on considéra : *Que quoique la Cour eut fait le 27. Janvier 1755 un Arrêté qui rétablissoit les véritables principes de la Monarchie,*
principes

principes qui avoient conservé la Couronne dans l'auguste Maison de France, il avoit été mis obstacle à un effet aussi avantageux, par un combat d'Arrêts aussi irrégulier qu'indécemment on avoit cherché à élever entre le Parlement & le Grand Conseil; qu'au surplus, les défenses faites aux Princes & aux Pairs avoient porté une atteinte funeste à leurs droits & à leurs fonctions; que cette atteinte n'étoit pas encore réparée, & qu'il n'étoit que trop à craindre que de semblables circonstances ne fussent préparées pour anéantir, s'il étoit possible, la Cour des Pairs & tous les Parlemens du Royaume.

Il fut donc arrêté sur des objets d'une aussi grande importance, que la Cour ne pouvoit suspendre plus long-tems l'activité des Loix, sans altérer leur stabilité; ce qui produisit l'Arrêt que l'on a rapporté le mois passé, page 358.

Mais il n'est plus question du Lit de Justice, ni de la réponse du Roi demandée sous huitaine par le Parlement, ni enfin de l'affaire des Pairs. Le Roi paroît vouloir laisser tomber le procès du Parlement avec le Grand Conseil, en donnant à leurs Députations un accueil également favorable, & des réponses toujours gracieuses, mais qui toujours ne décident de rien. En voici une marque.

Le Maj. qui avoit remis après la quinzaine de Pâques, à recevoir les Députations des deux Corps qui se disputent la Jurisdiction, donna le Mardy 27. Avril à midi audience à une Députation de quarante Membres du Grand Conseil. On rendit à cette Députation les mêmes honneurs qu'on a coutume de rendre à la Cour à celles du Parlement. Le Guet à pied & la Maréchaussée se trouverent sur la route, ainsi qu'on

en use à l'égard du Parlement ; & c'est ce qui a eu lieu pour la première fois. Les Députés furent présentés à Sa Majesté par le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par Mr. Desgranges, Maître des Cérémonies. Mr. Castanier d'Auriac, Conseiller d'Etat & Premier Président de cette Compagnie, porta la parole. Le Roi répondit : *Je ferai attention à vos représentations. Je suis content du zèle & de la modération de mon Grand Conseil. Assurez-le de ma protection.*

Le Grand Conseil fut assemblé le 30. & fit régistre de cette réponse, dont il se sentit d'autant plus flatté, quoiqu'elle ne décide de rien, que Mr. d'Argenson, en reconduisant les Députés, leur dit : *Sa Majesté en vous donnant cette réponse n'a consulté que son cœur. Elle n'en a rien dit à ses Ministres.* Ils dînèrent chez Mr. le Chancelier.

Le Parlement de Rouen, qui jusqu'à présent n'avoit eu la permission que de faire parvenir ces représentations au Roi par écrit, a eu celle d'envoyer à Versailles une Députation ; ce qu'il regarde comme une grace.

Ainsi, tout le grand procès du Parlement avec le Grand Conseil n'offre rien de nouveau. De ses circonstances il résulte néanmoins toujours les anciens inconvéniens de voir que les affaires de l'Eglise ne se terminent point, que les Prélats demeurent constamment relegués, que les Parlemens sévissent à la continuë contre les Ecclesiastiques qu'ils regardent réfractaires à l'Ordonnance du Roi du 2. Septembre par le refus des Sacremens à ceux qu'ils en jugent indignes, & que le Pape ne s'est pas encore expliqué sur les matières qui ont fait partie des délibérations de
la

la dernière Assemblée du Clergé. Le Roi a écrit à ce sujet la Lettre suivante à Sa Sainteté.

TRES-SAINTE PERE.

Votre Sainteté connoit le respect dont je suis pénétré pour la Religion, & elle n'ignore pas les vœux continuels que je fais pour le rétablissement de la paix dans l'Eglise Gallicane. J'avois crû que l'Assemblée du Clergé de mon Royaume se seroit réunie sur les sentimens qui partageoient quelques Membres, & m'auroit mis ainsi en état d'effectuer un ouvrage aussi salutaire. Mais les Evêques & les autres Députés, qui composoient cette Assemblée, n'ayant pu former un même sentiment, ils ont arrêté unanimement de recourir à Votre Sainteté & de remettre à sa décision les points sur lesquels ils différencioient. Ils m'ont supplié en même-tems de faire parvenir à Votre Sainteté la Lettre qu'ils lui ont écrite à ce sujet, ainsi que les Articles qui en ont fait la matière. J'ai donné mon agrément à leur résolution avec d'autant moins de peine que je mets toute ma confiance dans les lumières, les justes & droites intentions de Votre Sainteté. Le rapport que le Comte de Stainville, mon Ambassadeur ordinaire auprès de Votre Sainteté, m'a fait de la manière dont elle s'est expliquée sur cette matière, m'a pénétré de satisfaction & de reconnoissance. Je lui ai ordonné d'agir dans cette affaire avec tout le zèle que je lui connois pour mon service. Votre Sainteté peut être assurée du désir où je suis d'entrer dans toutes les vues de sagesse & de modération qu'elle voudra tracer, pour calmer dans mon Royaume les différends qui causent autant de tort à la Religion, qu'au repos de mes Sujets.

Je suis avec un respect filial, Très-Saint Père, votre très-dévoit Fils LOUIS.

Le

Le Père Berruyer, Jésuite, Auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, Histoire reçûe avec applaudissement d'un chacun, dont il s'est fait dans l'Europe nombre d'Éditions, qui a été traduite depuis peu en Allemand, & dont il y a actuellement une suite, n'a pas échappé à la poursuite du Parlement de Paris. Il a pris le tems présent pour condamner cet Ouvrage, par un Arrêt rendu le 9. Avril ; savoir, l'*Histoire du Peuple de Dieu, seconde partie*, à être lacérée & brûlée par l'Exécuteur de la Justice, & l'*Histoire du Peuple de Dieu, première partie*, ensemble les Brochures intitulées : *Lettres en réponse, &c. Défenses de la seconde partie de l'Histoire du Peuple de Dieu, &c. Nouvelles défenses, &c.* à être supprimés ; ordonnant en même-tems au Père Berruyer de se rendre aux pieds de la Cour pour être entendu en sa déclaration au sujet de la première & de la seconde partie de l'*Histoire du Peuple de Dieu.*

Le Père Berruyer, infirme & hors d'état de paroître devant le Parlement, n'a pas balancé de donner à ce Corps une déclaration également sage & modérée, en le suppliant de n'avoir égard qu'à ses véritables sentimens. La voici.

Pénétré de soumission pour les Loix de Dieu & pour celles du Royaume, & d'obéissance envers nos Rois, rien n'est plus éloigné de mon cœur que tout ce qui peut tendre à y ébranler la fidélité & la soumission dûes au Souverain. Vivemens affligé de voir qu'on m'impute d'approuver les horreurs de la Ligue, dont je déteste les fureurs fanatiques, je ferai toujours gloire, tant comme particulier, que comme Membre de la Société dont j'ai l'honneur d'être, de donner des preuves
de

de mon attachement pour la Personne sacrée du Roi, & de mon zèle pour sa conservation. Je rejette sincèrement tout ce qui peut porter atteinte, en quelque façon que ce soit, à cette autorité légitime, & détourner les sujets, de quelque condition qu'ils soient, de l'obéissance pleine & entière dont la Loi de Dieu même leur prescrit la nécessité.

Je ne suis pas touché moins vivement d'appréhender, qu'on élève des soupçons sur ma soumission aux maximes du Royaume, en ce qui regarde l'autorité de l'Eglise. Si, contre mon intention, on peut induire des expressions répandues dans mon Livre, quelques conséquences qui y paroissent contraires, je les désavoue formellement.

Si pareillement, contre mon intention, mon Ouvrage a paru dégrader la majesté de l'Ecriture, ou en altérer la simplicité; si dans quelques discussions critiques, j'ai paru m'éloigner des sentimens les plus communs, par rapport à l'interprétation & à la conciliation des Textes Sacrés, mon erreur à ces égards ne peut venir que de la foiblesse humaine, puisque je n'ai été occupé, pendant le cours de ma longue vie, que du désir & du soin d'inspirer aux Fidéles le goût de la vraie piété & de leur présenter la Parole sainte, & les Livres qui la contiennent, comme les règles de la conduite Chrétienne qui seule peut procurer le salut.

Le Parlement a rendu, en conséquence, un nouvel Arrêt par lequel il a ordonné la suppression d'une partie de l'Ouvrage du Père Berruyer, avec ordre à cet Auteur de mettre un Carton; c'est-à-dire, d'autres feüilletés à la place de ce qui a été supprimé, & injonction à tous les Provinciaux & autres Supérieurs de la Compagnie

gnie de Jesus, d'user de circonspection à l'ave-
nir dans l'usage des permissions pour la publica-
tion d'Ouvrages composés par des membres de
leur Société.

L'Arrêt, qui proscriit l'*Histoire du Peuple de
Dieu*, comprend en même tems deux Ouvrages
d'un tout autre genre, sur lesquels il porte une
égale condamnation : L'un est intitulé *La Chris-
tiade, ou le Paradis reconquis* ; l'autre est l'*A-
nalyse raisonnée de Bayle*. Ces deux Imprimés
sont nouveaux. Sur le premier l'Avocat Général
ne s'étend pas beaucoup dans ses conclusions.
Mais sur Bayle il s'y exprime en ces termes :

*Bayle, trop connu par sa liberté de penser, se
déclara dans le dernier siècle l'Apologiste du
Pyrrhonisme & de l'Irréligion. Ami de toutes les
Sectes, dont il fait également l'éloge, il apprenâ
à suspendre en tout son jugement, parce qu'il
n'admet aucune certitude. Toujours en garde
contre les ennemis redoutables qui combattoient
ses impiétés, il répand comme furtivement ses
erreurs dans les articles des Manichéens, des Pau-
litiens, des Marcionites, des Pyrrhoniens &c. Les
demi Savans croyant y trouver des preuves in-
vincibles contre la Religion, méprisent ces hom-
mes dociles & prudens, qui font un usage légitime
de leur raison, & qui pensent avec justice,
qu'une raison droite conduit à la Foi, & qu'une
Foi pure perfectionne la raison.*

*S'il attaque les vérités capitales en tout genre,
c'est par les erreurs que l'ignorance y a mêlées.
Il feint qu'on les a mal défenduës ; il défigure
les Auteurs qu'il cite ; il en déguise le sens, ou
bien il leur en prête un que jamais ils n'ont eu.
Sophismes, Paradoxes, Maximes licentieuses,
Satires infames, la vérité couverte du voile le
plus*

plus épais , l'Erreur & l'Incrédulité masquées ; doutes semés , nuages élevés pour embarasser la Religion dans des probabilités contradictoires , anecdotes odieuses , réflexions ironiques , collections suspectes de tous les systèmes Philosophiques , recueil de toutes les obscénités & de toutes les railleries formées dans tous les tems contre la Religion & les mœurs ; voilà, Messieurs, l'ébauche du Dictionnaire de Bayle. Il méritoit sans doute de rentrer dans les ténèbres d'où il avoit fait sortir tant d'autres Ecrivains &c.

Le 12. Avril les Chambres du Parlement s'étant encore assemblées, elles condamnerent au feu un Mandement de l'Evêque de Troyes, & ordonnerent que le Lieutenant-Général de ce Baillage se transporterait auprès de ce Prélat pour recevoir sa déclaration sur ce Mandement. Mais pendant que le Parlement continué d'être en activité sur les matières qui intéressent sa vigilance, & qu'il s'exerce à les amener au point où il souhaiteroit les avoir, la hardiesse aiguë de tems en tems ses traits contre lui dans des Ecris, quoiqu'impuissans, qu'on voit naître. Telle est une production de ce genre, sous le titre d'*Entretiens d'Eudoxe & d'Isidore sur les affaires du du tems*. On y va jusqu'à indiquer & prescrire pour remède aux maux préens, d'éteindre la vénalité des Charges du Parlement; de rembourser la même finance qui a été avancée pour l'achat de ces Charges, de les remplir par autant de Brevetaires d'autant plus propres (dit-on) à les exercer, qu'ils seroient tous choisis, & d'autant plus souples à la volonté suprême qu'ils en seroient indépendans. On ne s'apperçoit que trop (ajoute l'Auteur de cet Ecri) que la multitude des Membres du Parlement ne sert qu'à

en échauffer les délibérations, & qu'à y former se que le Cardinal de Retz appelloit la Cohue des Enquêtes. Il ne borne pas là ses avis. Il faudroit, selon lui, diminuer des deux tiers le nombre des Officiers du Parlement, resserrer dans des bornes plus étroites l'étendue de son ressort ; créer à Clermont, par exemple, & à Poitiers, deux autres Parlemens entièrement détachés, auxquels on assigneroit les Provinces qu'on auroit détachées de la juridiction de celui de Paris ; c'est-à-dire, dans un sens plus expliqué, changer la forme ancienne des choses, & que les Parlemens ne pussent se mêler ni des affaires de l'Etat ni de celles de la Religion.

Celui de Paris n'a fait nulle recherche sur un cas que présente l'Evêque de Luçon. Ce Prélat a ôté son Séminaire aux Jésuites, & les a interdits dans son Diocèse. Le Roi en étant informé lui a fait écrire par Mr. le Chancelier, pour apprendre les motifs d'un tel procédé. Il a répondu par des raisons vagues & qui faisoient découvrir une humeur assez déplacée. Aussi le Ministère ne put les goûter ; & conséquemment le Roi a ordonné, par une Lettre de cachet à l'Evêque de Luçon, de rendre incessamment la conduite des jeunes Ecclésiastiques aux Jésuites, qui l'avoient auparavant. On parle d'exiler ce Prélat, qui le seroit ainsi pour une autre cause que celle du refus des Sacremens.

De ce récit passant à celui qui regarde les armemens faits, nous entrerons d'abord dans le détail de la Flotte Royale partie de Toulon le 12. Avril, pour exécuter en effet l'expédition contre l'Isle de Minorque, méditée depuis plusieurs mois, & dont on vouloit douter d'autant plus qu'elle étoit divulguée dans toute l'Europe,

sans

sans que l'Angleterre eut paru jusques-là susceptible des avis qui lui en étoient donnés.

II. Les vingt-cinq Bataillons assemblés pour l'embarquement se trouvoient rendus le 7. Avril à bord des Bâtimens de transport préparés à Toulon pour leur réception. Le Maréchal Duc de Richelieu s'embarqua le 8. à bord du *Foudroyant* de 80 pièces de canon, qui est le Vaisseau Amiral. Le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenants-Généraux; le Comte de Lannion, le Prince de Beauveau-Craon & le Prince Louis de Wirtemberg, Maréchaux de Camp, sont passés à bord du même Vaisseau. Les Bâtimens de transport, au nombre de plus de 200, étoient déjà la plupart dans la grande rade, d'où l'Escadre n'attendoit qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Voici les noms des douze Vaisseaux de guerre & des cinq Frégates dont elle est composée: Le *Foudroyant* de 80 canons, que monte le Comte de la Gallissonniere, Lieutenant Général des Armées navales; la *Couronne* de 74, que monte Mr. de la Cluë, Chef d'Escadre; le *Redoutable* de 74, monté par Mr. de Vilarzel, Capitaine Commandant; le *Téméraire* de 74, par Mr. de Beaumont le Maître, Capitaine Commandant; le *Guerrier* de 74, par Mr. Villars de la Brosse, Capitaine Commandant; le *Lion* de 64, par le Marquis de St. Aignan, Capitaine Commandant; le *Sage* de 64, par Mr. de Reveft, Capitaine Commandant; l'*Orphée* de 64, par le Chevalier de Raimondis, Capitaine Commandant; le *Content* de 64, par Mr. Sabrant de Grammont, Capitaine Commandant; le *Triton* de 64, par Mr. Mercier, Capitaine Commandant; l'*Hyppothame* de 50, par Mr. de Rochemore, Capitaine Commandant; le

Le *Fier* de 50, que monte Mr. Deville, en qualité de Capitaine Commandant. Les Frégates sont la *Junon* de 40 canons, la *Rose* de 30, la *Gracieuse* de 24, le *Topaze* de 24, le *Pleyade* de 16. Tous ces Vaisseaux bien équipés sont pourvus de vivres pour plusieurs mois. Un Corps considérable de Gardes-Marines a été embarqué à bord de cette Escadre, & réparti sur chacun des douze Vaisseaux de guerre.

Cette Flotte, qui formoit le plus beau coup d'œil possible, & qui étoit sortie de la rade le 3. Avril sur les onze heures du matin, trouva les vents contraires près le Cap Capot, & fut obligée de rentrer. Elle remit à la voile le 10. par un vent favorable, mais qui changea peu de tems après, & l'obligea de relâcher aux Isles d'*Hieres*. Le Nord-Est s'étant levé elle en partit le 12. L'après-midi elle fut hors de vûe, & si le vent avoit continué tel elle n'auroit pas été jusqu'au 14. sans gagner l'Isle vers laquelle elle se dirigeoit; mais elle essuya le 12. même une bourasque qui fut assez funeste à plusieurs petits Bâtimens pour devoir la quitter, & ne la rejoindre que trois jours après. Le 14. le *Triton* fit rencontre d'un Vaisseau appelé *St. Jacques*, qui le choqua si fort, que le mât de Beaupré fut rompu jusques dans sa racine; ce qui ne se fit pas sans donner une violente secousse au Vaisseau rencontré. Plusieurs Soldats trop effrayés se jetterent dans la mer, d'autres tâchèrent de grimper par des cordages au *Triton*, un Capitaine y sauta & est arrivé à *Citadella*, dans l'Isle de *Minorque* avec un Sergent & 20 Soldats deux jours après que la Flotte y étoit arrivée. Il s'est noyé trois Soldats de ce Navire. Enfin nombre de Bâtimens de transport qui avoient été

dispersés par le gros tems, ayant rejoint la Flotte, après avoir été réparés du dommage qu'ils avoient souffert dans leurs mâtures, cette Flotte arriva le 18. , jour de Pâques, sur la côte occidentale de *Minorque* : elle jeta d'abord l'ancre dans la Baye au fond de laquelle est située *Citadella*, seconde Place de l'Isle. Les troupes qui étoient à bord des Bâtimens de transport, mirent incontinent pied à terre; leur débarquement s'est fait sans aucune opposition, de même que leur marche vers *Citadella*. Cette Ville s'étant renduë après la retraite des troupes Angloises qui en composoient la Garnison, le Maréchal de Richelieu en fit prendre possession par quelques Compagnies de Grenadiers. Ce Maréchal s'y étant rendu ensuite avec le Comte de la Galliffoniere & les principaux Officiers de l'Armée, reçut les respects du Magistrat & de la Bourgeoisie, qui lui en avoient apporté les clefs, auxquels il dit : *Ce n'est point vous, Messieurs, que nous venons attaquer. Le Roi, mon Maître, en m'envoyant ici n'a d'autre objet que de tirer raison des outrages & des insultes qui lui ont été faits par les Anglois. Vous pouvez compter sur ma protection, & sur l'attention que j'apporterai à ce que mes troupes observent une bonne conduite, en ne causant de préjudice à personne, & en payant tout ce qu'elles acheteront : Mais surtout point d'intelligence avec nos ennemis; car je ne ferai aucune grace à ceux que je trouverai en contravention.*

Le même jour on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Collégiale de cette Ville, tant à cause de la circonstance du jour, qu'en actions de grâces de l'heureuse arrivée de la Flotte, nonobstant les contre-tems qui ont traversé la navigation,

& qui pouvoient la retarder. On fit, pendant ce *Te Deum*, une décharge générale des canons de l'Escadre, & une triple salve de la mousqueterie des Compagnies de Grenadiers qui étoient venus occuper la Place. Après le *Te Deum*, qui fut aussi chanté à bord de l'Escadre, le Maréchal de Richelieu donna un magnifique dîner au Gouvernement. Le Prévôt de la Collégiale & quelques-uns des Ecclésiastiques qui desservent cette Eglise, y furent invités.

Le 19. on apprit que les Anglois avoient abandonné un Fort qu'ils occupoient servant à couvrir *Formelle*, petit Fort situé sur la côte orientale de l'Isle au fond d'une petite Baye, près d'un Cap qui porte le même nom. Le Maréchal fit partir aussi-tôt un Détachement pour aller prendre possession de ce Fort.

Le 20. le Marquis du Mesnil & le Marquis de Monteynard, Lieutenants-Généraux, furent détachés de l'Armée avec vingt-quatre Compagnies de Grenadiers & la Brigade Royale, pour marcher par la gauche & aller camper à *Mercadal*, d'où ce Détachement s'est avancé vers *Mahon*, afin de bloquer la Ville du côté oriental de la Baye, tandis que le gros de l'Armée marcha par la droite, pour former l'investiture du Fort de *St. Philippe*, dans lequel le Général Blakeney, Gouverneur de *Port-Mahon*, a rassemblé la plus grande force de sa Garnison, que les uns disent être composée de trois mille hommes, & d'autres de deux mille cinq cens.

Le 21. on fit marcher la grosse artillerie destinée au siège. L'Escadre du Comte de la Galissonnière appareilla le même jour pour aller bloquer l'entrée de la Baye de *Port-Mahon*, &

attendre l'Escadre Angloise de l'Amiral Byng, à laquelle il a ordre de livrer combat.

Les Minorcains témoignent aux François beaucoup de bonne volonté. Ils en ont donné des preuves en se prêtant à tous les services nécessaires pour aider au débarquement des troupes & au transport de l'artillerie, & en apportant dans la Ville & au Camp le gibier & les denrées que produit le terroir de cette Isle.

Le 22. les troupes du Roi entrèrent dans *Mahon*, qui donne son nom au principal Port de cette Ville, & d'où les Anglois s'étoient retirés, ainsi que de tous les postes qui étoient en avant, en menant avec eux les canons, les munitions & tout ce qui étoit de leur convenance, aussi bien que dans les Villages où ils ont passé. Renfermés actuellement dans le Fort *St. Philippe* le principal & le mieux fortifié de toute l'Isle, on s'attend que le siège en sera de durée, puisqu'il y a plus de 120 pièces de canon en Batterie; qu'il a toutes les munitions nécessaires de guerre & de bouche pour soutenir un siège de longue haleine; que la garnison fera toute résistance, & que le Général *Bickeney* qui la commande, comme Gouverneur de *Minorque*, compte sur l'arrivée prochaine de plus de vingt Vaisseaux de guerre de sa Nation, y compris l'Escadre de l'Amiral *Byng*, qu'on sçait avoir déjà passé le Déroit de *Gibraltar* le 27. Avril.

La tranchée n'étoit pas encore ouverte devant le Fort *St. Philippe* dans les 12 premiers jours du mois de Mai. On n'avoit pour lors que formé les approches. Le transport de l'artillerie étoit pénible. On ne trouvoit dans l'Isle ni chevaux ni charettes. Il falloit du tems pour préparer les sacs à terre pour couvrir les travailleurs dans

un terrain où l'on ne trouve par-tout que roc. Les Anglois avoient d'ailleurs détruit les chemins qu'il a fallu réparer, & il fait dans l'Isle une chaleur dont nombre de Soldats font déjà morts. Le Maréchal de Richelieu demande & attend un renfort de *Toulon*, par la communication qui reste ouverte entre ce Port & l'Isle de *Minorque*. Il a envoyé à cet effet cinq Bâtimens à *Marseille* & trois à *Toulon*, pour y embarquer encore six Bataillons de troupes & des vivres. On continuë d'ailleurs à travailler dans ce dernier Port à l'équipement des Vaisseaux de guerre qui y sont restés après le départ de l'Escadre partie pour *Minorque*. Ces Vaisseaux sont destinés à joindre le Marquis de la Gallissonniere, vers le tems auquel on présume que l'Escadre Angloise pourra être rendüe à portée de la combattre. Ainsi ce sont aux suites de l'expédition du Maréchal de Richelieu que l'on a sujet d'être attentif. Dès qu'il eut mis pied à terre dans l'Isle, il envoya un Trompette au Commandant du Fort *St. Philippe* pour lui dire, qu'il regardoit les Bâtimens qui étoient dans le Port, comme étant au Roi de France, & que s'il hazardoit de les brûler, ou leur cargaison, ou de tirer sur la Ville de *Mahon* où est le quartier général, il n'y auroit point de capitulation pour lui, ni pour les siens. Mais la force dont est ce Fort fait croire que s'il peut être réduit dans le mois de Juin présent, on n'aura rien négligé dans son attaque. On reconnoît donc que c'est-là un ouvrage qui n'est pas de petite exécution, quoiqu'on se propose d'y faire un bombardement des plus furieux; on n'ignore pas non plus que les Casernes du Fort, creusées dans l'épaisseur des rochers, sont à l'épreuve de

la bombe, & pratiquées de manière à favoriser aux Anglois toutes leurs opérations de défense. Ils ont soin de bien garnir tous les postes extérieurs du côté de la campagne, & ils ont élevé une nouvelle Batterie sur la hauteur qui domine l'intérieur de l'Isle, & qui est un poste des plus avantageux pour incommoder l'assiégeant dans la plaine.

On a trouvé dans le Port de *Citadella*, plusieurs Bâtimens François que les Anglois y avoient conduits. Comme les Equipages faits prisonniers à bord de ces prises étoient détenus dans les prisons de la Ville, le Comte de la Gallisonniere les en a d'abord fait tirer pour les employer de nouveau sur les Navires où ils avoient été pris, lesquels doivent être armés en guerre pour servir dans l'entreprise du siège du Fort *St. Philippe*.

III. A l'égard de l'usage que la France fera du *Port-Mahon*, si ses troupes s'en emparent, ce sont là des choses réservées au secret du Cabinet. Cette opération sur *Minorque* est du moins le point d'où doivent résulter les autres concertées dans le Cabinet. La Cour n'eut pas plutôt l'avis que les troupes y étoit débarquées, qu'elle fit partir deux Couriers pour *Brest* avec des ordres concernant la Flotte équipée dans ce Port & sa future destination : Elle est composée, suivant une liste qui en paroît, sans compter l'Escadre de Mr. de Salvert partie pour l'*Amérique*, des Vaisseaux dont voici les noms.

Le *Duc de Bourgogne* & le *Formidable*, chacun de 80 canons; l'*Entreprenant* & le *Palmier*, chacun de 74; le *Dauphin-Royal* & le *Juste*, chacun de 70; le *Hardy* de 66; l'*Inflexible*, l'*Eveille*, le *Capricieux*, le *Bizarre*, l'*Opiniâtre*,

& l'*Actif*, chacun de 64; le *St. Michel* de 60; l'*Alcion* & l'*Apollon*, l'un & l'autre de 50, & la *Diane* de 30. On compte de plus 31 Vaisseaux actuellement hors d'état & qu'on répare en divers Ports pour les faire servir en cas de nécessité. Mais l'entreprise sur *Port-Mahon* a, en quelque sorte, épuisé de Matelots les Côtes du Royaume. Pour y remédier il a fallu en faire venir près de deux mille de la Côte de *Genes*; & pour tenir constamment des troupes à portée de passer à *Minorque* si le besoin le requiert, l'on fait défilér de nouveaux Bataillons en *Provence*, on les dit au nombre de vingt-cinq.

IV. Il y a apparence que les Vaisseaux montés & tout équipés à *Brest* qui sont aux ordres du Marquis de Conflans-Brienne, y demeureront encore quelque-tems avant de sortir de ce Port pour se rendre à la destination que la Cour leur fixera, après qu'elle aura vû le tour que prendront les affaires dans l'Isle de *Minorque*. Le Marquis de Conflans prendra avec lui lorsqu'il fera voile, plusieurs Galliottes à bombes & une cinquantaine de Brulots, pour mettre le feu aux Navires ennemis qu'il trouvera dans les parages pour lesquels son Escadre est destinée. C'est un ordre qu'il a reçu. D'ailleurs l'on continuë à *Brest* à embarquer des troupes sur les Vaisseaux prêts à en faire voile, mais la plupart pour aller porter des secours dans les Colonies de l'*Amerique*, où se rend actuellement Mr. de Montcalm. Il est nommé pour commander dans ce pays-là, & il s'est embarqué à *Brest* à bord du Vaisseau de guerre le *Héros*, qui a mis à la voile de ce Port vers le 15. du mois d'Avril avec cinq autres Vaisseaux chargés de troupes pour le *Canada*.

L'on

L'on fait ainſi ſucceſſivement des envois pour l'*Amérique*, qui y paſſent ſans être troublés dans leur traversée par les Vaiſſeaux de guerre Anglois, à la vigilance deſquels, ſans doute, ils ſavent ſe dérober; ou parce que ceux-ci doivent ne pas quitter les diverſes ſtations qu'ils gardent, afin d'observer les Eſcadres Françoises qui ſont dans les Ports de l'*Océan*; aimant mieux, pour un tems, de regarder un peu plus de loin que ci-devant ce qui ſe paſſe en *Amérique*, d'où l'on a reçu ce qui ſuit. Les Indiens établis ſur les confins de la *Nouvelle - York*, & qui ſe ſont déclarés pour les François, continuent à y mettre tout à feu & à ſang. Ils ont fait ſur la fin de Février une nouvelle courſe ſur les terres occupées par les Anglois & par les Indiens attachés à ceux-ci. Ils ont brûlé à *Niniſncks* 43 habitations & maſſacré près de 80 habitans. Ces Barbares piqués de certaines proclamations de l'Angleterre lâchées contre-eux, ſe dépouilleront difficilement de la haine qu'ils ont conçue contre les Anglois. C'eſt donc là l'ennemi qu'ils ont le plus à redouter dans leurs poſſeſſions d'*Amérique*, où d'ailleurs on ne voit pas qu'ils ſe mettent dans l'état qu'il faudroit pour contrebalancer les forces que la France envoie toujours dans les ſiennes. Ils y ſont commandés par divers Généraux; & ceux-ci, du moins le Général Shirley & le Général Johnson, ont différé aſſez long-tems de ſentiment ſur leurs projets d'opérations. On profite de pareilles diviſions : Un Corps de 5000 hommes, composé en partie de François & le reſte de Sauvages, eſt marché dans ces circonſtances des environs du Fleuve de *St. Laurent* & de la Rivière des Iroquois, vers *Oſwego*, & a mis le ſiège devant ce Fort, ſitué ſur le bord méridional

méridional du Lac *Ontario*, qui est considéré, par son importance, comme la clef de la *Nouvelle-Angleterre*, qu'il couvre ainsi que les Provinces voisines.

Les François, en formant cette entreprise, paroissent avoir eu vûë d'obliger les Anglois à diviser leurs forces, & de les empêcher de former le siège de *Crownpoint*, ou *Fort-Frédéric*, par lequel ils s'étoient proposés d'ouvrir la campagne. *Oswego* est un Fort construit depuis quelques années seulement, & depuis le tems où les Anglois ont prévu qu'il s'éleveroit de nouvelles difficultés entre eux & les François en *Amérique*. Ce Fort a été un sujet d'ombrage pour les derniers, parce qu'il les bridoit du côté du Lac *Ontario*, & les empêchoit, en tems de paix, d'étendre leur trafic de ce côté-là, & en tems de guerre, d'incommoder, par terre, les possessions des Anglois situées au-delà du Lac *Ontario* & de la Rivière de *Hudson*. Voilà donc la campagne aussi ouverte dans l'*Amérique-Septentrionale*, & toujours sans déclaration de guerre. Il semble qu'on veut à présent profiter du côté de la France de cette non-déclaration. Un Bâtiment Suedois, chargé de canons qu'il alloit débarquer à l'*Orient*, a été retenu par deux Vaisseaux Anglois de l'Escadre de l'Amiral *Hawke*, qui ont visité ses Connoissemens & les Lettres de mer, & lui ont laissé continuer sa route pour sa destination. Le Capitaine Suedois s'il eût été arrêté, comme portant des effets de contrebande, s'étoit déjà proposé d'avoir recours à la voye de protestation, attendu que tout ce qui est censé de contrebande en tems de guerre n'acquiert la réalité de cette dénomination que lorsque la guerre est déclarée, & que les hosti-

lités

lirés en font avouées par les déclarations publiques des Puissances; ce qui n'est pas encore le cas dans lequel on se trouve.

V. Dans la *Flandres-Françoise* tout est toujours dans un continuel mouvement, soit pour la formation d'un Camp près de *Boulogne*, soit pour celui qui doit servir à protéger les travaux du rétablissement de *Dunkerque*, auquel on est occupé, & où l'on attend beaucoup de troupes. Aussitôt qu'elles seront rassemblées, on doit travailler à nettoyer le Port & à le remettre en bon état. On travaille à élever au-dessus de *Mardyck*, quelques nouvelles Batteries destinées à défendre les approches de ce côté-là. Il arrive toujours beaucoup d'artillerie & de munitions à *Calais*, de même que des renforts en troupes. Vingt quatre pièces de 24 livres de balle, y ont été mises en batterie sur le Port, ainsi que plusieurs mortiers. A *Guines* & à *Ardes* il arrive un Corps de Dragons. Trois Balandres venues de *Douay*, chargées de canons, d'affurs & de munitions sont arrivées à *Aire*. Six pièces de gros canons ont été conduites au Port de *Sangatte*, où il y a actuellement quatre Batteries dressées. On a envoyé au Fort le *Blanc*, à deux lieues de *Boulogne*, 20 pièces de canon & six mortiers. Quelques Ingénieurs sont venus visiter les deux Forts situés entre *Dunkerque* & *Furnes*. Il arrive dans la première de ces deux Places beaucoup de grains, ainsi qu'à *Bergues St. Vinox*. On y construit aussi des Ponts, & l'on y prépare des Ecuries pour la Cavalerie. Mr. de Caumartin, nouvel Intendant de *Flandres*, qui est présentement à *Lille*, y fait remplir les magasins. On y augmente aussi le nombre des Fours. L'on soutient toujours que la Maison du Roi est attendue

attenduë en *Flandres*. Il y a des ordres expédiés dans tous les Ports de ce pays & autres du Royaume d'y armer des Bâtimens en course. Un Négociant de *Dunkerque* a obtenu permission de la Cour de faire construire quatre Vaisseaux de 50 canons chacun, pour les employer à cet usage, à condition que les prises que feront ces Vaisseaux seront pour son compte. Enfin il n'y a de préparatifs qu'on ne continuë de faire en *Flandres*, en observant néanmoins avec la plus grande circonspection de ne point toucher le territoire de l'Impératrice-Reine, & d'éviter jusqu'à l'ombre de démarches qui pourroient donner atteinte à l'entretien du bon voisinage.

VI. Le Vaisseau le *Bristol*, venant des Isles de *France* & de l'Isle de *Bourbon*, est arrivé dans le Port de *Oriens* le 8. Avril. Le Vaisseau la *Diane* y arriva le 9. venant de *Pondichery*. Le chargement de ces deux Navires est très-considérable. Ils ont échappé à quelques Vaisseaux Anglois qui croisoient à la hauteur des Côtes de Bretagne pour les intercepter. Un autre Vaisseau de la Compagnie des Indes, nommé le *Prince de Cony*, auroit couru grand risque dans son retour, s'il n'avoit été averti à tems qu'il tomberoit entre les mains des Anglois, s'il continuoit à diriger sa route vers les Ports de France. Il ignoroit, comme tous ceux qui ont été pris revenant des Indes, que les Anglois, sans déclaration de guerre, s'emparotent indifféremment dans toutes les mers de tous les Navires de sa Nation dont ils pouvoient se rendre maîtres. Il a ainsi gagné un Port d'Espagne, qui est celui de la *Corogne*. C'eût été une bien forte prise pour les Anglois que ce Vaisseau, puisque les marchandises qu'il rapporte des Indes sont estimées

la valeur de plus de quatre millions de livres. On croit que ces marchandises seront déchargées sur des Bâtimens Espagnols, pour être apportées sûrement dans les Ports de France. Les Anglois pourront s'en plaindre. Les Espagnols les écouteront. Ils répondront par leur neutralité. Leurs forces navales la feront respecter : Car depuis la fondation de la Monarchie Espagnole, elles n'ont pas été telles, comme il paroît par la liste suivante qui est authentique. Depuis 1751 ils ont construit dans le Port de *Cadix* (que ceci soit dit en passant) dix-huit Vaisseaux de guerre de 70 pièces de canon chacun. Il y en est arrivé quatre du *Ferrol* à moitié armés pour achever de se pourvoir dans le même Port de *Cadix* du reste de leur armement. Voici ces forces navales.

Forces maritimes de l'Espagne.

Vaisseaux de guerre de 80 canons; le *Phenix* & le *Foudroyant*.

Vaisseaux de guerre de 70 canons; la *Reine*, le *St. Philippe*, le *Tigre*, l'*Infant*, la *Princesse*, la *Gallice*, le *Ferdinand*, l'*Asis*, le *Septentrion*, l'*Afrique*, l'*Orient*, l'*Eole*, le *Sérieux*, le *Superbe*, le *Puissant*, l'*Arrogon*, l'*Aquilon*, le *Neptune*, le *Magnanime*, le *Gaillard*, le *Brillant*, le *Ferme*, l'*Achille*, le *Glorieux*, le *Guerrier*, le *Vainqueur*, le *Souverain*, le *Hector*, l'*Heureux*, le *Triomphant*, le *Monarque*, le *Diligent*, le *Terrible*, l'*Athalante*, le *Hercule* & le *Content*.

Vaisseaux de guerre de 60 canons, le *Fort*, l'*Europe*, l'*Amérique*, le *Castille*, le *Dragon* & le *Trident*.

Frégates; l'*Espérance* & la *Bizarre* de 50 canons chacune; la *Flore*, l'*Emeraude* & la *Vengeance* de 30 canons; le *Lievre*, l'*Industrie*, l'*Avanture*, la *Pallas*, la *Junon*, l'*Astrée* & la *Venus*, de 26 canons;

canons; la *Hermione* & la *Victoire* de 24 canons; la *Levrette*, la *Perle*, l'*Aigle*, la *Dorade* & la *Fleche* de 22 canons.

Galliottes à bombes; le *Vulcain*, le *Sept*, le *Brompter* & le *Piremen* de 8 canons.

Chebecs; l'*Avanturier* de 30 canons; le *Catalan* & l'*Avicenne* de 22 canons; deux autres Chebecs de même force que l'on acheve sur les Chantiers; le *Chasseur*, le *Coureur* & la *Garçotta* de 18 canons; le *Levrier*, l'*Epervier*, le *Majorquain* & le *Bohemien* de 16 canons, & le *Valancien* de 14.

Paquebots; le *Jupiter* & le *Mercur*e de 18 cacons; le *Mars* de 16, & le *Diligent* de 14.

Total; 44 Vaisseaux de Ligne, 19 Frégates, 4 Galliottes à bombes, 24 Chebecs & 4 Paquebots. On ne comprend pas dans cette liste trois Vaisseaux de Ligne de 60 canons, & deux Frégates employés actuellement au service du commerce des Indes.

C'est avec des forces navales aussi respectables & avec cent - quarante mille hommes de troupes bien entretenus, que l'Espagne, en maintenant sa neutralité, se tient prête à parer aux inconveniens que des circonstances imprévûes pourroient faire naître dans la suite, sur tout si elles étoient de nature à intéresser sa gloire & le salut général de l'Europe.

VII. Les particularités sont les suivantes. La nouvelle qui s'étoit répandue d'une amnistie en faveur des déferteurs François n'avoit pour fondement que le bruit qui en couroit à *Paris*; & l'énoncé des manuscrits de la même Ville. Il en est de même de la prétendue alliance offensive & défensive avec la Cour Impériale de *Vienne*.

Le Chevalier de la Touche, qui étoit Ministre
Pléni-

Plénipotentiaire du Roi à la Cour de Prusse ; d'où Sa Majesté l'a rappelé pour faire usage de ses services dans le Militaire, est revenu de *Berlin*. Le Duc de Nivernois en étant aussi de retour, a rendu compte au Roi des circonstances de la Commission qu'il a exécutée auprès du Roi de Prusse, & dont Sa Maj. a été très-satisfait. Elle lui a accordé les Entrées de la Chambre. L'Evêque de Chartres, premier Aumônier de la Reine, & frère du Duc de Fleury, les a aussi obtenus.

Le Duc de Chartres & Mademoiselle, inoculés par le Sieur Tronchin, se portent aussi bien qu'ils ayent jamais fait; cette opération ayant eu tout le succès possible. Il en a été de même de l'inoculation faite au Comte de Gisors. Cet habile Médecin peut tirer honneur d'avoir vaincu le préjugé qui s'opposoit à *Paris* à l'inoculation de la petite vérole. La Marquise de Villeroy, le fils du Duc d'Estillac, & beaucoup d'autres personnes inoculées sous sa direction, ont éprouvé l'efficacité de sa méthode. Leurs Majestés ayant voulu le voir, il a eu l'honneur de leur être présenté. Il a aussi été présenté à Mgr. le Dauphin & à Madame la Dauphine. On lui a fait voir le Duc de Bourgogne, le Duc de Berry & le Comte de Provence. Il a jugé que l'on feroit bien de faire changer d'air à ces Princes, en les menant dans quelque autre Maison Royale. On a choisi pour cet effet le Château de *Mendon*, qui par sa situation sur une montagne est dans un air plus pur & plus salutaire que ne sont les endroits situés en des terrains moins élevés. Ils y ont été transportés. On parle d'ajouter une seconde aîle au Château de *Mendon*, afin que toute la Famille Royale puisse y être logée, lorsque le

Roi

Roi y fera des voyages. On prétend que si le Docteur Tronchin n'y trouve point de danger évident ces trois tendres Princes pourront bien subir aussi l'inoculation.

Le 30. Avril sur les neuf heures & demie du soir on eut encore à Paris, à Versailles & à plusieurs lieues à la ronde, une nouvelle secouffe de tremblement de terre, qui a été pour le moins aussi violente que celle du 18. Février; mais qui n'a non plus que celle-là causé aucun dommage considérable. Le 26. on avoit essuyé dans les mêmes lieux deux autres secouffes plus longues, mais moins effrayantes.

En faisant encore mention des tremblemens de terre, nous dirons quelque chose de *Plombières*, petite Ville de Lorraine dans la Vosge, à deux lieues de Remiremont, & qui est renommée par ses Bains & ses Eaux minérales. Pⁱ

Des esprits sinistres, pour décréditer la vertu de ces Eaux, ont répandu des bruits que par un tremblement de terre elles s'étoient mêlées avec d'autres, & conséquemment n'avoient plus leurs effets naturels, & ceux qu'attendent les infirmes qui viennent chercher dans leur usage les secours & le soulagement qu'elles produisoient. Mais rien de plus faux. *Plombières* n'a eu aucune secouffe sensible. Ses admirables sources, sont constamment les mêmes; & il n'y a que des ennemis jaloux de ses Bains, qui malicieusement ont publié le contraire. L'audace fit déjà contir un bruit l'année dernière, qu'il régnoit à *Plombières* & dans ses environs, des maladies dangereuses; ce qui empêcha nombre d'Etrangers de s'y rendre, rebutés par la crainte du mauvais air. Rien également de plus faux. Ceux donc qui pourroient avoir été susceptibles de quelque impression désavantageuse

rageuse aux Bains & aux Eaux de *Plombieres*, sont priés de s'en détromper. Un chacun peut, comme de tout tems, aller les prendre avec toute confiance. Nous avons la certitude la plus entière de ce que nous marquons ici. On peut s'y fier sur notre parole d'honneur.

Nous ajouterons à cet avis, que le Sr. N. COMPANT, Chanoine Régulier, & Curé de *Plombieres*, Prêtre zélé à recevoir les pauvres qui ont besoin des Eaux, prie Mrs. les Curés & Vicaires, les Juges, Magistrats, Maires, Sindics & les Médecins, de ne donner des Certificats de maladie & de besoin des Eaux de *Plombieres*, à aucuns Pauvres avant le premier de Juillet, ni après la mi-Septembre. La raison en est, que ces Pauvres ne subsistent à *Plombieres* que par la nourriture que leur préparent & distribuent les Sieurs St. CHARLES, ensuite des quêtes qui se font auprès des Etrangers Baignants : Que n'ayant encore aucune quête avant ce premier de Juillet, on est hors d'état de nourrir ces Pauvres, qui sont quelquefois au nombre de soixante par jour pendant les trois mois de saison que l'on peut faire la quête : Que rien n'étant levé ni reçu avant le premier Juillet, on a la douleur de renvoyer, malgré soi, ces infirmes pauvres qui abordent dans les mois de Mai & de Juin, & qui se trouvant sans nourriture, sont obligés la plupart de retourner à plus de trente lieues de l'endroit où ils se sont rendus : Et que lesdits Srs. CHARLES se feront un plaisir charitable de préparer la nourriture aux Pauvres lorsqu'ils auront reçu le produit de la première quête.

On avertit toujours sur le même sujet des Eaux salutaires de *Plombieres*, qu'on a obtenu du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, une

nouvelle taxe pour ces Eaux dont personne ne
fera rebutté. Elle est du 5. Février dernier, &
porte 1°. « Que ceux qui prendront des Bains
» en chambre payeront par chacun douze sols
» au cours de France, & en outre par chaque
» douze en chambre, un sol six deniers. 2°.
» Que ceux qui baigneront dans des Baignoirs
» placés dans l'enceinte des Bains publics, paye-
» ront six sols au cours de France 3°. Que ceux
» qui baigneront dans les mêmes Bains & qui
» prendront les Etuves, tant pour la boisson
» desdites Eaux, douze & porteurs, payeront à
» volonté. 4°. Que par chaque remplissage
» d'une bouteille ordinaire tant d'Eau chaude
» que savonneuse, sera payé six deniers; en
» outre un sol par chaque bouteille pour four-
» niture de bouchons, goudron & cachet, &
» deux sols six deniers pour fourniture de cha-
» cune bouteille, toujours au cours de France.
» 5°. Que tous Soldats infirmes qui seront en-
» voyés pour prendre les Eaux, les Bains, les
» Etuves, les auront gratuitement, ainsi & de
» même que les pauvres de l'Hôpital Royal du
» Lieu, & autres munis de Certificats qui con-
» stateront de leur besoin & misère &c. »

C'est-là à la lettre copie de l'Ordonnance
imprimée de Sa Majesté Polonoise, dont nous
faisons usage avec d'autant plus de plaisir, que
nous croyons rendre par notre Avis quelque ser-
vice au public.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

Parlement.

I. EN vertu d'une Commission du Roi adressée le 17. Avril aux deux Chambres du Parlement, le consentement de Sa Maj. aux différens Actes qui devoient recevoir la sanction royale, fut donné en son nom par le Duc de Cumberland, l'Archevêque de Cantorbery, le Grand Chancelier, les Ducs de Dorset & d'Argyle & les Lords Gower & Anson. Le 30. du même mois, la Chambre des Communes, en Comité sur les articles du subside, résolut d'accorder au Roi la somme de 363357 livres sterlings pour l'entretien des troupes Hessoïses, qui arrivent actuellement dans le Royaume, & ce à compter depuis le 23. Février dernier jusqu'au 24. du mois de Décembre prochain; 29915 liv. sterlings pour l'entretien pendant la même année de deux Régimens qui ont été transportés en *Amérique*, & de quatre Régimens sur l'Etablissement d'*Irlande*, qui sont employés actuellement tant en *Amérique* que dans les *Indes-Orientales*, & dix mille livres sterlings pour mettre les Gouverneurs de l'Hôpital des Enfans trouvés en état d'y recevoir tous les enfans d'un certain âge qui seront présentés après le premier Juin présent mois, & avant le 31. Décembre suivant. Jusqu'au 11. de Mai le Parlement ne présente rien. Le Roi y envoya ce jour-là un Message dont le contenu pour la Chambre des Communes étoit conçu en ces termes.

GEORGE

G E O R G E R O Y.

Sa Majesté voulant se précautionner contre toutes les entreprises & les attentats que ses ennemis peuvent projeter dans la circonstance critique où se trouvent maintenant les affaires, & considérant qu'il peut naître des événemens qui auroient les suites les plus funestes, si l'on ne s'efforçoit de les prévenir à tems, Elle espère que ses fidèles Communes la mettront en état de prendre à cet effet toutes les mesures qui seront jugées les plus convenables & les plus efficaces.

Comme Sa Majesté a conclu dernièrement un Traité avec le Roi de Prusse, Elle a donné ordre de le mettre devant la Chambre, afin que ses fidèles Communes puissent pourvoir à ce que requierent les engagements auxquels Elle est tenue de satisfaire en vertu de ce Traité.

On communiqua aux deux Chambres, en même tems que ce Message, le Traité signé à Westminster entre Sa Majesté & le Roi de Prusse le 16. Janvier 1756, avec l'article séparé de ce Traité & une Déclaration qui l'accompagne. Ce Message qui avoit son but ayant été pris en délibération par les Communes, elles résolurent d'accorder au Roi une nouvelle somme d'un million de livres sterlings, pour l'employer aux besoins qui pourront résulter de la conjoncture présente des affaires.

Sur quoi néanmoins & sur tout ce qui précède en sommes accordées pour le soutien de la cause dans laquelle la Nation Angloise se trouve plus engagée que peut-être elle ne l'a prévûe en demandant la guerre, on n'est pas sans faire à Londres bien des attentions sur la suite qu'elle pourra avoir. En parlant seulement des sommes,

les esprits même les plus animés contre la France commencent à les calculer : « Un million de liv. »
 « sterlings, disent-ils, accordé au Roi avant »
 « son départ pour *Hannover*; deux autres mil- »
 « lions au commencement de cette séance du »
 « Parlement; un million encore accordé depuis; »
 « le million sur lequel les Communes viennent »
 « de se résoudre de nouveau; ainsi cinq mil- »
 « lions, & le tout sans les subsides ordinaires & »
 « extraordinaires qui portent si haut; voilà »
 « bien des millions de livres sterlings. Et n'en »
 « faudra-t-il pas autant pour le moins si la »
 « guerre va plus loin. Où cela n'ira-t-il pas? »

Du reste, *Port-Mahon* attaqué par les François & exposé à passer sous leur pouvoir si un prompt secours ne le dégage à tems, est une carrière dans laquelle s'exercent les Ecrivains Anglois, qui ont la liberté des Presses. Ils sont véritablement & comme toujours, de trois classes : Ecrivains modérés qui entrent dans la nature & dans la vérité des causes : Ecrivains impatiens, qui cherchent à communiquer leur inquiétude au public : Ecrivains licentieux, qui ne savent que blâmer & censurer : Un des Ecrivains de la première classe, en exposant les raisons pour & contre, & en combattant celles qui ne sont que spécieuses, s'exprime ainsi :
 « Dans la guerre que nous avons soutenue sous »
 « le règne de la Reine Anne, nous avons eu »
 « ordinairement cinquante, & rarement moins »
 « de quarante Vaisseaux de guerre dans la *Mé- »
 « diterranée*. Dans la dernière guerre, nous y »
 « avons constamment eu près de trente tant »
 « Vaisseaux de Ligne, que Frégates, pour ob- »
 « server les mouvemens des Flottes Françaises »
 « & Espagnoles, & pour protéger notre Com- »
 « merce »

33 merce dans cette mer & au Levant. Pourquoi,
 33 dit-on, n'a-t-on pas fait la même chose
 33 aujourd'hui ? N'avons-nous pas, depuis trois
 33 ou quatre mois entendu dire souvent que les
 33 François équipotent une Flotte nombreuse à
 33 Toulon ? N'a-t-on pas dit en même-tems
 33 qu'elle devoit aller faire la conquête de *Mi-*
 33 *norque* ? Pourquoi n'a-t-on donc pas pourvû
 33 à la sûreté de cette importante possession, en
 33 faisant passer à tems dans la *Méditerranée* une
 33 Escadre assez forte pour bloquer la Flotte Fran-
 33 çoise dans le Port de *Toulon*, ou pour la dé-
 33 truite, si elle étoit assez téméraire pour en
 33 sortir ? Voilà les discours qu'on entend tenir
 33 tous les jours à ceux qui ne sont pas au fait
 33 des affaires, qui en ignorent les principales
 33 circonstances. & qui ne peuvent ou qui ne
 33 veulent pas les approfondir. Ils devoient
 33 considérer en premier lieu, que quoiqu'il soit
 33 vrai, qu'on ait entendu dire depuis long-tems,
 33 que l'expédition de l'Isle de *Minorque* étoit
 33 l'objet des armemens qui se faisoient à *Toulon*,
 33 cela ne suffisoit pas pour nous le persuader.
 33 Les François parlent ordinairement tout autre-
 33 ment qu'ils ne pensent, quand ils méditent
 33 de grands desseins. Il n'étoit que probable,
 33 mais non pas indubitable, que les François
 33 tenteroient la conquête de cette Isle. En second
 33 lieu, il ne paroïssoit pas moins probable
 33 qu'ils méditoient une invasion dans la *Grande-*
 33 *Bretagne* & dans l'*Irlande*, lorsqu'on jettoit
 33 les yeux sur les préparatifs immenses qu'ils
 33 faisoient sur les Côtes de *Picardie*, de *Nor-*
 33 *mandie* & de *Bretagne*, où ils rassembloient
 33 septante mille hommes, avec un gros train
 33 d'artillerie & une quantité prodigieuse de mu-

33 nitions. De ces deux considérations il en ré-
 33 sulte une troisième; c'est que lorsque le dan-
 33 ger est égal en différens endroits, le premier
 33 soin d'un homme sage doit être de pourvoir
 33 à la sûreté du plus important. En conséquen-
 33 ce on est allé bloquer la Flotte de *Brest*. On
 33 a levé, en toute diligence, des forces de terre
 33 pour prévenir une invasion dans le Royaume.
 33 On a expédié des Bâtimens de transport en
 33 Hollande, pour y prendre à bord des troupes
 33 auxiliaires; mais comme ils n'y ont rien trou-
 33 vé à embarquer, & qu'ils devoient servir à
 33 un double usage, on a poussé plus loin pour
 33 recevoir les Hessois. Comme il étoit à crain-
 33 dre que ce renfort & nos levées n'eussent pas
 33 suffi, on a obtenu un Corps de troupes Han-
 33 novriennes. Et aussi-tôt que par les enrôle-
 33 mens forcés & au moyen des Primes on a eu
 33 le monde nécessaire, l'on a fait partir l'Esca-
 33 dre pour la *Méditerranée* &c. 33

Les impatiens & les licentieux déclament contre la perte de *Minorque*, comme si la conquête en étoit déjà faite. Il n'y a sorte de préjudice qu'ils n'envisagent pour la navigation & le commerce dans la perte de cette possession. Sans rien donner au hazard des événemens, ils voudroient que le Ministère eut tout prévu, tout pénétré dans cette occasion, même jusqu'aux choses les plus difficiles à prévoir, & que les causes secondes penvent si aisément faire changer.

Pendant que les Ecrivains de la Nation s'esci-
 ment de la sorte, le Ministère suit l'exécution de plusieurs arrangemens qui ont été arrêtés dans le Conseil. Les mesures sont prises pour assembler jusqu'à trente-cinq Vaisseaux de guerre & d'avantage dans la *Méditerranée*. Le Vice-Amiral

Boscawen

Boscawen est avec sa Flotte devant *Brest*, pour tenir ce Port bloqué ou livrer combat à la Flotte de France, dès qu'elle paroîtra en mer. Le reste des Vaisseaux de guerre qui se trouvent dans le Royaume, en servant à la défense des Côtes, seront employés à remplir l'important objet de troubler les travaux des François à *Dunkerque*, s'il est vrai, comme on prétend en être informé, que leur principale opération de cette année se bornera à rétablir ce Port, & à le mettre en état de contenir leurs plus grandes Flottes.

Pour l'Amiral Byng, qui a fait voile d'*Angleterre* vers la *Méditerranée*, avec une Escadre de plusieurs Vaisseaux, on sçait qu'il a doublé le 19. Avril le Cap *St. Vincent* & qu'il a relâché à *Gibraltar* le 27. afin de faire voile pour *Minorque*, selon les avis qu'il recevoit du Chef d'Escadre *Edgecumbe*, qui étoit dans cette Isle, mais qui a jugé à propos, à l'arrivée des François, de prendre le large, & d'attendre à une certaine hauteur, qu'il puisse se joindre aux forces navales qu'on envoie dans la *Méditerranée*. On compte six Escadres assez fortes actuellement dans les diverses mers, commandées par d'habiles Amiraux, & dont on veut faire un usage suivant les circonstances. Il est facile d'en faire sortir encore autant des Ports du Royaume, les Vaisseaux étant presque tout montés & équipés; & pour les achever on continuë d'enrôler encore toutes les personnes que leur âge, leur tempérament & leur vocation rendent propres à servir sur mer, quoique l'on ait à présent près de cinquante mille Matelots employés sur les Vaisseaux de guerre. La suite le fera connoître. L'on envoie de tems en tems des renforts dans l'*Amerique-Septentrionale*. On a pourvû à tout ce
qui

qui pouvoit faire craindre une descente dans l'un ou l'autre des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande : Et sur l'avis de l'attaque faite par les François du Port d'*Oswego* en *Amérique*, il s'est tenu deux grands Conscils en présence du Roi à *Kensington*, lequel a roulé en même-tems sur tout ce qui doit être mis en œuvre pour la défense de la *Virginie* : article qui ne requiert pas moins d'attention dans les circonstances présentes, que tout autre. On en espère beaucoup, vû qu'une assemblée de la *Nouvelle-Angleterre* tenuë à *Boston*, a consenti à la levée de trois mille hommes pour fournir à l'ouverture de la campagne dans ce pays-là, par le siège du Fort appelé la *Pointe de la Couronne*, & que celle de la *Nouvelle-York* a consenti à mille, lesquels étant joints aux autres renforts, composeront un Corps de près de douze mille hommes.

II. Quoique les prises de Bâtimens François ne soient plus, à beaucoup près, si fréquentes qu'auparavant, en voici cependant encore quelques-unes. Le Vaisseau de guerre l'*Orford* vint le 16. Avril à *Plymouth* avec deux de ces Bâtimens, dont le *Newcastle*, autre Vaisseau de guerre appartenant à l'Escadre de l'Amiral *Hawke*, s'est emparé à la hauteur du Cap *Ortegal* sur la côte de *Gallice*. Un de ces Bâtimens, monté de quatorze canons & de 37 hommes d'équipage, étoit destiné pour le Cap *Breton*, & avoit à bord 183 Soldats. L'autre est un Brigantin qui devoit se rendre à *Quebec*, avec un chargement de Vin, de Farines & de balles de mousquet. Tous deux étoient partis de *Brest*, en compagnie de deux autres, qui ont été poursuivis & obligés de se faire échouer sur la côte de *France*.

Le Vaisseau de guerre le *Sheerness* a pris & conduit au même Port de *Plymouth*, les deux Vaisseaux François le *Duc d'Anjou* & le *Grand St. Ursin*, partis de la *Rochelle*; le premier destiné aussi pour le *Cap Breton* & le second pour le *Canada*, tous deux chargés de munitions de guerre, & sur le second desquels il y avoit en outre 120 hommes de Milices, destinés pour les Etablissmens François. Le *Dauphin*, la *Raison*, la *Vestale* & le *Bon-Ami*, sont des prises qui ont été conduites encore sur la fin d'Avril à *Plymouth*. Quelques autres prises, mais également en petit nombre, ont été faites dans l'*Amerique Septentrionale*. Si l'on pouvoit mettre dans cette classe de prises un Bâtiment François enlevé par une surprise bassement méditée, nous dirions que par stratagème une Frégate Angloise, sous Pavillon Hollandois, s'étoit approchée de *Calais*, il y a deux mois, en faisant signal de danger, & qu'une Chaloupe Françoisie sortit avec un Pilote & neuf hommes du Port pour la secourir; mais que cette Chaloupe fut prise par la Frégate même qui lui avoit tendu le piège & qui la conduisit tout de suite à *Douvres*.

Le peuple a pû applaudir à une action si méprisable, mais ce qu'il y a de personnes au-dessus d'une condition abjecte n'ont pû que la désapprouver, en ce qu'elle exposoit les Bâtiments qui se trouveroient dans un danger réel, à être privés des secours que l'humanité n'exclut pas même dans le tems de guerre la plus animée. Aussi, cette Chaloupe a t-elle été relâchée avec son Pilote & ses neuf hommes, dès que le fait a été connu & que les circonstances en ont été vérifiées. L'Officier Anglois commandant la Frégate a été réprimandé, comme d'un fait
qui

qui dégrade l'honneur attaché à ses fonctions. On applaudit davantage au fait suivant, quoiqu'un peu téméraire. Le Vaisseau de guerre Anglois l'*Embuscade* de 40 canons, s'avança au commencement de Mai jusqu'à la portée du canon des Forts qui défendent l'entrée du *Havre-de-Grace*, pour prendre des lumières sur le nombre & la force des Vaisseaux qui se trouvoient dans ce Port. Deux Frégates Françoises d'observation qui y étoient stationnées, couperent d'abord leurs cables, & faisant force de voiles, vinrent attaquer l'*Embuscade*, à qui elles lâcherent chacune une bordée de leur canon, qui endommagea les mâtures du Vaisseau de guerre Anglois, & lui tua ou blessa trente hommes de son Equipage. Il répondit au feu des François, par une bordée générale de ses canons de bas bord & de tribord. Les Frégates Françoises revinrent sur lui, pour continuer le combat ; mais le Vaisseau de guerre l'*Isis*, de 60 pièces de canon, qui étoit à portée, & que le bruit du canon attira au secours de l'*Embuscade*, dégagea heureusement ce Vaisseau, en se mettant entre lui & les Frégates, qu'il obligea de rentrer dans le *Havre-de-Grace*.

III. La plupart des Bâtimens François chargés de moruë & d'autres denrées sujettes à corruption, qui ont été amenées dans les Ports de la Grande-Bretagne, ont manqué d'y causer des maladies, par la putréfaction de ces denrées, qui avoient communiqué leur infection aux Navires mêmes. On a donc pris la résolution d'en conduire plusieurs dans la pleine mer & de les couler à fonds, à des hauteurs voisines des Ports de France, afin d'embarasser les Vaisseaux François à leur sortie de ces Ports.

Mais

Mais cette résolution n'étoit pas encore exécutée, lorsque nous reçûmes nos derniers avis d'Angleterre. Peut-être vouloit-on la faire précéder par la Déclaration de guerre contre la France, qui ayant été résoluë dans un grand Conseil tenu en présence du Roi, fut enfin publiée à *Londres* le 18. Mai. Jusques-là le Gouvernement avoit fait observer avec beaucoup de soin les démarches des François qui se trouvoient à *Londres* sans vocation connue. Il apporte d'ailleurs plus d'attention que jamais à observer les démarches des Catholiques dans le Royaume. Ceux qui hazardent de tenir des assemblées courent beaucoup de risque pour leur liberté.

IV. Le Navire l'*Industrie*, commandé par le Capitaine Elliot, revenant de *Mallaga* à *Plymouth*, a eu le malheur de périr avec tout son monde le 27. Avril étant à la hauteur des Isles *Sorlingues*. Le Capitaine Smith, commandant le Navire le *Merry-Ploughmon*, parti de *Dundee* pour *Mallaga*, ayant été surpris dans la *Manche* par un gros tems, a fait naufrage près de *Calais*, où l'Equipage, à l'exception du Capitaine, a été conduit prisonnier. Les François ont saisi & confisqué les marchandises trouvées à bord de ce Bâtiment.

Par des Lettres écrites de l'Isle de *Barbades*, en date du 14. Février dernier, on a reçu la fâcheuse nouvelle d'un embrasement arrivé le 8. du même mois dans la Ville de ce nom, & lequel y avoit réduit en cendres 160 maisons, qui composoient la meilleure & la plus riche partie de cette Ville.

P A Y S - B A S.

La déclaration de guerre publiée par l'Angleterre

terre contre la France sera, dit-on, regardée par les Etats Généraux comme venant de la partie attaquante, & par conséquent, qu'ils se dispenseront de lui donner les six mille hommes de troupes, que les Traités entre les deux Puissances assignent à la partie attaquée; à moins que la descente des François exécutée dans l'Isle de *Minorque* ne soit regardée contradictoirement, & sans nul égard comme faite par la France pour se venger des Bâtimens de son Pavillon & de ses Sujets enlevés par les Anglois. Sur cet important article ou sur ce qui peut y avoir de rapport, il a été pris des résolutions réfléchies dans une des assemblées des Etats de Hollande & de Westfrise. Outre le Corps des Nobles, treize Villes inclinoient à s'expliquer sur un ton qui auroit été agréable à la Cour de *Londres*; mais les cinq principales ont pensé différemment. Il doit ainsi avoir été arrêté, & la chose est vraisemblable, d'observer dans les circonstances présentes, la neutralité la plus scrupuleuse, & de ne fournir aucun secours à la *Grande-Bretagne*, jusqu'à ce que les possessions naturelles de cette Couronne; c'est-à-dire, l'un de ses trois Royaumes, soient réellement & effectivement attaqués. D'autres Provinces de l'Union sont de même avis que celle de *Hollande*. Ainsi les choses resteront encore pour quelque-tems dans toutes les Provinces sur le pied où elles sont actuellement. Le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire du Roi de France, a fait partir un Courier pour *Versailles* avec des dépêches concernant le résultat de l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, & qui renferment aussi le résultat de ses entretiens avec les Membres du Gouvernement. Dans cette crise des affaires

affaires les Députés des Amirautés n'interrompent point leurs délibérations sur l'exécution de certains arrangemens concertés pour mettre la Marine de la République dans l'état où la conjoncture le requiert.

Ce qui pouvoit être marqué ici des Pays-Bas de la Domination Françoisse, l'ayant été dans l'article de France de ce Journal, on peut y recourir. Ceux du vaste Gouvernement de Son Altesse Royale le Duc Charles de Lorraine, ne présentent rien à ajourer à ce qui en a été rapporté le mois passé.

A R T I C L E VI.

Qui contient les Naissances, Mariage & les Morts de Princes, & autres personnes Illustres, depuis le mois dernier.

NAISSANCES. La Princesse Héritaire de Saxe-Cobourg fut heureusement délivrée d'un Prince le 12. Avril, à *Francfort-sur-le-Meyn*. Il a reçu au Baptême les noms de Ferdinand-Auguste-Henri.

Le 13. à neuf heures & demie du matin, la Princesse de Condé accoucha heureusement d'un Prince à *Paris*, que le Roi a nommé Duc de Bourbon.

Le 17. la Comtesse de Noailles, mit au monde un fils dans la même Ville. Il a été nommé Louis-Marie Chevalier d'Arpajon, étant destiné à remplir le privilège accordé dans l'Ordre de St. Jean de Jerusalem, au feu Duc d'Arpajon, Bisayeul de la Comtesse de Noailles.

MARIAGE. Le Comte Charles-Frédéric de Wartenleben, Général-Major au service des
Etats-

Etats Généraux, & leur Ministre Plénipotentiaire auprès des Cercles antérieurs de l'Empire, a épousé, au Château de *Grumbach*, dans la *Wetteravie*, la Comtesse Caroline-Frédérique de Grumbach, veuve du Comte Jean-Frédéric, Rhingrave de Daun.

M O R T S. Louis-François de Bouschet, Comte de Sourches, Lieutenant-Général des Armées de France, est mort à *Paris* le 29. Mars, âgé de 84 ans. Il avoit servi avec la plus grande distinction. A la Bataille de *Ramillies* il ne revint que lui septième de son Régiment.

Don Joseph Vaissette, Religieux Bénédictin, célèbre par son *Histoire du Languedoc*, & par une *Geographie-Universelle* qu'il avoit donnée depuis quelques mois au public, mourut le 10. Avril à l'Abbaye de St. Germain-des-Prez.

Le même jour mourut à *Munich* Marie-Françoise Comtesse de Thierheim, née d'Ollhausen, Gouvernante des Dames de l'Electrice de Baviere, & Dame de la Croix Etoilée. Elle étoit dans sa quarante-cinquième année.

Maximilien-Joseph Comte de Lalaing, Vicomte d'Oudenarde, Comte de Tildonck de Santhergue &c. Conseiller d'Etat intime actuel de Leurs Majestés Impériales & Royale, Conseiller d'Etat d'Epée au Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens, Général d'Artillerie de leurs Armées, Surintendant Général de la Gendarmerie de la Province de Flandres, Gouverneur & Grand-Baillif de la Ville & District de Bruges &c. mourut à *Bruxelles* le 19. âgé de 79 ans.

Le même jour mourut à *Tournay* le Comte de Baillet, Chanoine de Tournay. Il étoit fils de Christophe-Ernest Comte de Baillet, Chef & Président du Conseil Privé à Bruxelles.

Fran-

François-Rodolphe Comte de Hobenembs, Felt-Maréchal des Armées Impériales de la création de 1745, Colonel Propriétaire d'un Régiment de Cuirassiers &c. est mort à *Briem* dans un âge avancé.

Henri Enriquez, Napolitain, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine du Titre de Saint Eusebe, Légat de la Romagne &c. est mort à *Ravenné* dans sa 55^{me}. année. Il étoit Nonce en Espagne, lorsque le Pape régnant l'éleva à la Pourpre le 26. Novembre 1753. Il est universellement regretté pour ses beaux talens.

Marie-Eleonore, Princesse de Lobkowitz, Dame de la Croix &c. épouse de Charles-Conrard Duc d'Urfel & de Hohoken, Prince d'Arche & de Charleville, Comte de Grobbendonck, Maréchal Héréditaire du Duché de Brabant, Chambellan de Leurs Majestés Impériale & Royale, Général-Major de leurs Armées & Commandant de *Bruxelles*, mourut en cette Ville le 25. n'ayant que 34 ans. Elle étoit fille de feu Georges-Chrétien Prince de Lobkowitz, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Felt-Maréchal des Armées de Leurs Majestés Impériales, Commandant-Général des troupes en Hongrie; & de Charlotte-Henriette Comtesse de Waldstein. Cette Dame est regrettée de tous ceux qui connoissoient ses belles qualités.

Le Marquis de Ceberet, Lieutenant-Général des Armées de France, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Gouverneur des Ville, Fort & Château d'*Aire*, & Commandant en chef dans la Province d'Artois, est mort le même jour à *Aire*, dans la quatrevingt-quatrième année de son âge. La Marquise de Ceberet,

sa mère, vit encore, & a 101 ans, sans ressentir aucune infirmité.

Messire Charles - Louis de Rogres de Lusignan, Marquis de Champignelles, est mort le 27. âgé de 81 ans. Il avoit été premier Maître d'Hôtel du feu Duc de Berry.

Messire Louis - Jacques - François de Vocance, Evêque de *Senes*, Abbé de l'Abbaye de Simorre, Ordre de Saint Benoit, Diocèse d'Auch, est mort à *Riez*, un des premiers jours du mois de Mai.

Le Père Joseph Duranti de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, mourut à *Paris* le 10. Mai, âgé de 93 ans & dix mois. Il étoit le plus ancien des Prêtres de sa Congrégation, & connu par les traductions des Ouvrages de divers Pères de l'Eglise.

Le Baron de Baden, Grand - Maître de la Maison de l'Electrice Palatine, est mort d'une attaque d'apoplexie, dont il fut surpris étant à la chasse. Il étoit Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert, Président de la Chambre des Finances, Grand Bailli de Neystadt & Administrateur à Limbourg.

Ayant recçû trop tard la Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la France, nous renvoyons cette pièce au mois prochain.

F I N.